SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français

reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

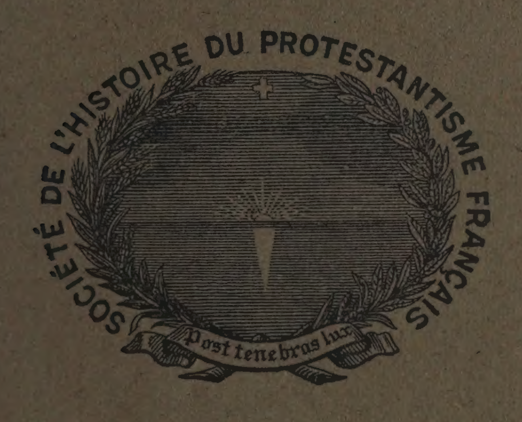
Études, Documents, Chronique littéraire

IICe ANNÉE

VINGT-SEPTIÈME DE LA 6e SÉRIE

Janvier-Mars 1951

Publié avec le concours du CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



PARIS

Au siège de la Société

54 Rue des Saints-Pères (VIIe)

1951

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE du N° de JANVIER-MARS 1951

ÉTUDES HISTORIQUES.

R. GARRISSON. — La Fortune d'un petit livre.............. 1

DOCUMENTS. — H. P.................................. 22

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS..... 47

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)

France et Colonies : Provisoirement 300 fr.
(pasteurs et professeurs : 60 fr.).
Etranger : 600 fr.

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).

Tous les abonnés sont priés de verser directement à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 30 à 40 pages. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés DÈS A PRÉSENT.

BULLETIN DE LA SOCIETE DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
publié avec le concours du
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ÉTUDES HISTORIQUES

La Fortune d'un petit Livre

Notes bibliographiques et littéraires sur l'ARRÊT MÉMORABLE de Jean de Coras

I

Il y aurait toute une longue étude — et bien curieuse — à faire sur la fortune littéraire de l'*Arrêt mémorable*.

On connaît le sujet — cette « *histoire prodigieuse d'un supposé mary* », l'audacieux Arnaud du Thil, dit Pansette, qui, trois années durant, réussit à se faire passer pour Martin Guerre, « *du lieu d'Artigat, au diocèse de Rieux, en Gascogne* », retenu au loin par les guerres, — auquel il ressemblait grandement, au point que « *les œufs ne sont pas entre eux plus semblables* » (1).

Cet audacieux, donc, usurpa longtemps, avec une merveilleuse aisance, les titres, droits, qualités et privilèges de l'absent, — sa maison, sa femme, ses biens, — mais, s'étant malencontreusement avisé d'engager un procès, pour quelque pécune, contre un de ses prétendus parents, il eut l'extrême malchance de le gagner.

Dès lors, avec le ressentiment, les méfiances s'éveillèrent. Soupçonné d'imposture, jeté en prison, convaincu enfin, mais non sans peine, au retour du vrai Martin Guerre, le malheureux fut condamné par le Parlement de Toulouse et pendu, au dit lieu d'Artigat, le 16 septembre 1560.

L'aventure, certes, est singulière — tellement singulière

(1) *Arrêt Mémorable*, éd. 1579, p. 65.

que certains la disaient « *impossible autrement que par Magie* » (1) — sans doute unique dans les fastes de la justice, en tout cas véritablement « *prodigieuse* » d'invraisemblance.

Comment y croire ? Comment admettre que tant de gens aient pu, si longtemps, se laisser si complètement abuser : les voisins, les amis d'enfance, les parents, les sœurs, la femme, cette paisible et douce Bertrande de Rols dont la bonne foi n'a jamais été mise en doute ?

Pourtant, s'il est une « cause célèbre » claire, simple, limpide entre toutes, c'est bien celle-là. Le procès, tel qu'il a été conservé sur les registres du Parlement de Toulouse (2) ou dans la relation commentée de Jean de Coras, qui en fut rapporteur (c'est l'*Arrêt Mémorable*), ne laisse subsister aucun doute, aucun point obscur, pas la moindre marge de mystère.

On a tous les témoignages possibles — qui concordent, — les aveux du coupable, l'explication détaillée de ses faits et gestes. On sait exactement ce qui s'est passé, comment et pourquoi. Les personnages, les lieux, les temps, les mobiles, les circonstances, tout « se tient », tout s'enchaîne parfaitement. L'histoire se reconstitue d'elle-même et fort clairement : nulle possibilité d'erreur, nul prétexte à révision... On pourra discuter longtemps sur le Masque de Fer, sur Tancrède de Rohan et sa mèche blanche, sur Sébastien de Portugal et Jacques de la Cloche, sur Gaspard Hauser, sur les vrais et les faux Louis XVII... ici, la cause est entendue, bien et duement jugée — et il n'y a pas à faire appel.

Il n'y a pas à faire appel : oserais-je dire que c'est dommage ? Oserais-je dire qu'en lisant cette histoire on se défend mal d'éprouver quelque sympathie pour un imposteur d'une telle qualité, d'une telle virtuosité, — de souhaiter pour lui quelque revanche, fût-elle posthume ? Au demeurant, il semble avoir été, ce mauvais sujet, bon époux, bon père, bon voisin, sociable, avenant, plein de gentillesse — tellement plus sympathique en tout cas que le vrai mari, ce rustre, ce lourdaud, ce lunatique bourru de Martin Guerre qui s'en va un beau matin sans crier gare, s'attarde dix ou douze ans on ne sait où ni pourquoi, revient sans plus de raison, fort mal à propos, en trouble-fête !...

---

(1) *Arrêt Mém.*, p. 65.

(2) *Archives de la Haute-Garonne*, Série B, Section criminelle. Registres dits de la Tournelle, année 1560, à la date du 12 Septembre.

Mais, après tout, comment reprocher aux juges un verdict si rigoureux — même s'il nous semble trop rigoureux ? Ils étaient de leur temps. Ils avaient leur code — qui n'est point le nôtre — ; ils avaient leurs cruautés, leurs férocités : sommes-nous assurés de ne pas avoir les nôtres ? Sans doute s'étonneraient-ils de notre étonnement...

Au demeurant, mon intention n'est pas de revenir sur l'affaire elle-même, pour si curieuse qu'elle soit.

Je voudrais seulement faire voir, à grands traits, l'extraordinaire fortune de l'*Arrêt Mémorable,* depuis bientôt quatre cents ans, en France et à l'étranger et, à cette occasion, donner quelques précisions bibliographiques sur le livret lui-même.

Précisions qui, sans doute, ne paraîtront pas inutiles pour peu que l'on fasse attention aux nombreuses erreurs commises, et répétées, sur les diverses éditions de l'*Arrêt,* les dates, les formats, les changements de titre, les variantes de détail...

Peut-être — si l'on veut bien me lire — jugera-t-on que cet essai de mise au point n'était pas tout à fait superflu — et peut-être reconnaîtra-t-on aussi, dans la suite de cet exposé, qu'il n'était pas sans intérêt de suivre, à travers les temps, les traces du succès durable d'un volume devenu rare.

II

J'aimerais, en commençant, réparer une injustice. *L'Arrêt Mémorable*, à mon sens, a trop fait oublier le jurisconsulte auquel nous le devons ; le livre a fait tort à l'écrivain. On se croit quitte envers lui quand on a cité son nom, — bien beau si l'on ne le confond pas avec un de ses descendants, le pasteur et poète Jacques de Coras, l'auteur de *David* et de *Jonas,* une des victimes de Boileau.

En toute équité, sans aller jusqu'au panégyrique (combien d'autres, moins dignes, en furent honorés !...) ne serait-il pas convenable de reconnaître au moins le mérite de cet homme de labeur qui, en plein XVI[e] siècle, a eu assez de sens psychologique pour comprendre qu'il y avait dans le procès du faux Martin Guerre, en même temps qu'une cause peu banale, un sujet d'un intérêt dramatique certain, « *presque une tragi-comédie* », susceptible de plaire à un public plus large que celui du prétoire, — et aussi, comment dirais-je ? assez de gentillesse envers l'avenir pour se donner la peine de nous transcrire, de nous transmettre cette aventure « *mémorable* ».

Car enfin, sans le petit livre de Jean de Coras, qui serait allé fouiller dans les archives du Parlement de Toulouse ? Qui connaîtrait aujourd'hui cette affaire ? — Il y avait un humaniste en ce professeur de droit — un humaniste aimable et prévenant : la chose, je crois, n'est pas banale.

Il y a plus. Je prétends que la présentation même, le style de l'*Arrêt,* les commentaires qui l'accompagnent, ne sont pas étrangers à la fortune du livre.

On y retrouve, je le veux bien, la plupart des défauts de forme et de fond de la langue érudite de l'époque. Il n'y manque ni les périodes exagérément ciceroniennes, ni les citations latines ou grecques, ni les trop nombreux souvenirs historiques, ni les fréquentes allusions à l'Ancien et au Nouveau Testament, ni les comparaisons empruntées à la mythologie et aux littératures anciennes.

C'était le costume du temps. S'il nous paraît aujourd'hui trop riche, trop chargé, trop orné, avec trop d'incrustations et de broderies, trop de ces fleurs de mémoire dont s'enchantaient les hommes de la Renaissance, qui sait si l'avenir ne le préférera pas à l'excessive simplicité, au dénuement, à l'indigence ? — Il n'empêche qu'à le bien lire, l'*Arrêt Mémorable* est un petit chef-d'œuvre de clarté, de bon sens allègre, de finesse, de piquante érudition. Il me semble y découvrir, sous la plume parfois un peu raide du juriste, avec je ne sais quoi qui rappelle Noël du Fail ou les *Nouvelles Récréations,* la gentillesse savoureuse d'Amyot, un Amyot qui aurait lu la Bible plus souvent que Plutarque, et le bavardage plein de choses de Pierre Bayle, dans son *Dictionnaire.*

Voilà de bien grands noms, dira-t-on sans doute ! Je ne voudrais point être soupçonné de manquer par trop de mesure. Qu'on lise seulement tel charmant passage sur l'amitié, ou cet autre sur l'expérience « *maîtresse en toutes choses* », ou ces railleries à l'adresse de quelque « *mauvais garçon de commissaire* » ou de quelque « *brouillaçon de greffier* », et encore ces discussions fort circonstancielles de cas assez scabreux — le sujet s'y prête — qu'on dirait, tirées toutes crues, si j'ose dire, des *Contes d'Eutrapel,* du *Grand Parangon* ou du *Moyen de parvenir...*

Qu'on lise aussi les conseils qu'il donne — sur un tout autre registre, combien grave et émouvant — aux juges et aux souverains de son temps (et de tous les temps, hélas !) les exhortant à « *humanité et clémence* », à « *pitié, douceur, compassion et miséricorde* », leur rappelant que « *nous sommes tous chrétiens* » et que, de toutes les vic-

toires, « *celle qui s'acquiert sans effusion de sang humain est toujours la plus noble et la plus acceptable devant Dieu...* » (1).

Quant à l'érudition, outre qu'elle est ici fort légitime et fort nécessaire — aussi bien s'agit-il de notes explicatives — qui ne s'enchanterait de la trouver si aisée, si variée, si primesautière pourrait-on dire, d'un pédantisme si naïf et si affable ?

Qu'on revête, par hypothèse, l'*Arrêt Mémorable* d'une robe plus doctorale, à la façon de Barthole, d'Aufrèri, de Cujas, ou de tant d'autres ; qu'on lui donne, tout uniment, d'un bout à l'autre, le vrai jargon de la procédure d'alors ; qu'on couse ensemble, d'une main solennelle, cent pages de tirades à la Chicaneau et qu'on répande par là-dessus l'odeur du sac-de-procès de Petit-Jean... ce sera un grimoire impossible, où personne ne se hasardera.

Tel quel, au contraire, il attire, il amuse, il retient ; il n'a pas cessé, depuis quatre siècles, ou à peu près, d'intéresser, d'intriguer, d'émouvoir... Sans doute sera-t-on d'accord avec moi pour estimer que l'auteur y est bien pour quelque chose ?

A vrai dire, ce Jean de Coras, de Réalmont, qualifié en son temps « *d'homme docte et fort entendu aux lois* », a toujours été assez mal traité par les historiens. Ce fut, cependant, l'un des plus grands parmi les jurisconsultes érudits d'un siècle qui en compte tant, un esprit vaste, nourri, solide, curieux de belles-lettres et quelque peu mêlé aux affaires politiques (il fut chancelier du royaume de Navarre) — de la classe des Pasquier, des de Thou, des Fauchet, des Dumoulin, des Hotman.

Seulement il eut le malheur d'écrire surtout en latin, selon la coutume des érudits de l'époque — se fermant par là l'audience de l'avenir — et le malheur, plus grand encore aux yeux de l'histoire, d'être un vaincu...

Professeur de droit applaudi, successivement à Padoue, à Valence, à Ferrare, à Toulouse ; Conseiller au Parlement de cette ville, chancelier de la Reine de Navarre — ses talents et l'amitié du chancelier de l'Hospital lui promettaient, lui assuraient la plus facile, la plus brillante carrière lorsque, ayant adhéré à la Réforme (comme tant de parlemen-

---

(1) Toutes ces citations sont tirées des Annotations de l'*Arrêt Mémorable,* notamment p. 130-131 de l'éd. 1579.

taires et de grands bourgeois toulousains) il avait, par là, compromis toutes ses chances.

Beaucoup déjà, vers ces années 1560, devant l'attitude de la Monarchie, des masses, du Connétable et de l'armée, hésitaient, se reprenaient, inquiets pour leurs biens, leur carrière, leur vie. Jean de Coras — dont la haute et ferme conscience se révèle dans ses *Lettres* intimes, en partie publiées (1) — n'était pas de ceux que leurs convictions n'engagent que jusqu'au risque — exclusivement. S'étant rangé dans le camp huguenot, il y resta, au hasard de l'impopularité, de la défaveur, de la haine, des plus « *périlleux dangers* ».

Sans doute, dès la fin de 1561, entraîna-t-il Réalmont, sa ville natale, dans la Réforme (2) ; sans doute fut-il de ceux (avec lui le Viguier Portal, Armand de Cavaignes, Capitoul et Conseiller au Parlement, peut-être Gabriel du Bourg, aussi Conseiller, frère du grand Anne du Bourg) qui pensèrent à faire de Toulouse la capitale huguenote d'un Languedoc huguenot.

Heures critiques, où le sort de la France se jouait ! On sait comment tournèrent les choses : en mai 1562, devant l'émeute populaire et les troupes royales Coras dut s'enfuir de Toulouse ensanglantée, à grand'peine échappé au massacre. « *Coras, Conseiller renommé, eut un bon ami, à savoir le sieur de Fourquevaux, lequel eut grand'peine de le sauver d'entre les mains du peuple, qui l'appelait le ministre de la cour, et ne tint pas à un très meschant homme, Marc-Antoine, advocat et fils d'un juif d'Avignon, qu'il ne fust mesmes massacré ou pour le moins emprisonné et exécuté comme les autres...* (3).

Donc, tandis que « *la fleur du Parlement de Tholoze* » (4) se réfugiait à Montauban ou à Castres, Jean de Coras allait s'abriter à Réalmont, où « *il n'y avoit point de messe.* » (5). « *En 1563 ceux de Réalmont voulurent se*

---

(1) *Lettres de Jean de Coras, de sa femme, de son fils et de ses amis*, p. par Ch. Pradel, in-8°, 1880. — Compte rendu par Cam. Rabaud dans *Bull. Soc. Hist. Protest.*, 1881, pp. 235-238.

(2) La Réforme fut prêchée à Réalmont dès le mois de Septembre 1561. Voir *Hist. Ecclésiastique des Eglises Réf.*, éd. Toulouse 1882, t. I, p. 461 et Cam. Rabaud, *Hist. du Prot. dans l'Albigeois...*, 1873, p. 51.

(3) *Hist. Ecclésiastique...*, ap. cit., p. 281. — Raymond de Beccarie de Pavie, baron de Fourquevaux, gouverneur de Narbonne, un des chefs des troupes royales à Toulouse en mai 1562, avant l'arrivée de Bellegarde et de Montluc.

(4) *Mémoires de J. Gâches*, éd. Pradel, p. 75.

(5) *Mém. d'un Calviniste de Millau*, éd. Rigal, p. 107.

révolter (sans doute joindre leurs forces à celles de leurs coreligionnaires du Castrais) *à l'occasion d'un nommé Coras, Conseiller en la Cour du Parlement de Toulouse, le plus grand hérétique luthérien qui fut en France. Il avait beaucoup de parents dans ladite ville et beaucoup de crédit et autorité, comme étant fils et natif du lieu, et pour cela la plupart croyaient en lui comme à un oracle, d'autant qu'il était homme docte et fort entendu aux lois, et fit deux livres qui ne sentaient pas l'hérésie...* » (1).

A propos de ces livres « *qui ne sentent pas l'hérésie* ». on a signalé un exemplaire de la PARAPHRASIS... IN UNIVERSAM SACERDOTIUM MATERIAM de la première édition, très rare (Lyon 1548, petit in-4°, *apud Dominicum de Portonariis*) qui porte à la troisième page, d'une écriture du XVIe siècle, les vers manuscrits suivants :

« *Coras mérite terre saincte*
Et son beau livre est hors de pris
Puis que dedans ses beaux écrits
L'Eglise se trouve despainte... »

Cette « *terre saincte* » promise à Jean de Coras (un autre de ses contemporains, protestant celui-ci, souhaitait que par « *respect pour sa doctrine... pour mémoire des fruits qu'il avait portés à l'estude des loix...* » il eut été « *nourri à un Pritanée* ») (2) cela ne laisse pas de faire rêver quand on se rappelle que, revenu par la suite à Toulouse (après de longues tribulations et un séjour à La Rochelle) et réintégré, non sans chicanes et retards, dans sa charge au Parlement, ce même Jean de Coras sera, en 1572, l'une des trois cents victimes de la Saint-Barthélémy toulousaine.

On connaît ces scènes atroces. Le 4 octobre, avec la complicité des autorités de la ville, la populace envahit la Conciergerie et égorgea les huguenots qui y étaient retenus depuis le 3 septembre (comment ne pas penser à d'autres suspects, à d'autres septembrisades ?). Quant à Jean de Coras et à deux autres parlementaires, François Ferrières et Antoine de Lacger, les ayant revêtus de leur robe rouge,

---

(1) « *Relation des troubles et guerres civiles advenues au Diocèse d'Albi* », p. par E. Jolibois dans *Revue du Tarn*, 1878. — cf. Compeyre, *Etudes Hist. et doc. inédits sur l'Albigeois*, 1841, p. 515 ; *Mémoires d'un Calvin... de Millau*, op. cit. p. 107.

(1) *Les écoliers provençaux à l'Université de Toulouse...*, d'après un Ms. de la Biblioth. des RR. PP. jésuites de Toulouse, p. par A. Baudouin, Toulouse, 1890, in 8°, p. 20. — C'est une source extrêmement intéressante.

la foule les pendit à l'orme du Palais (1) — image saisissante, pas assez méditée peut-être, des abominables guerres civiles où, tant de fois, le sang de la France s'est répandu...

III

Ceci dit, s'il m'a paru équitable d'indiquer la part légitime qui revient à Jean de Coras dans le succès de l'*Arrêt*, il est bien évident que ce succès, cette longue et persistante fortune, s'explique surtout par l'étrangeté même de l'aventure qu'il raconte et commente, la valeur dramatique du sujet.

Selon l'expression de l'éditeur du livret (l'auteur lui-même vraisemblablement) dans son Avertissement au Lecteur, toute cette histoire est « presque une tragi-comédie ».

J'ai cité le mot tout à l'heure, et je le reprends. N'est-il pas intéressant, d'ailleurs, de le rencontrer à cette date — quinze ans seulement après le prologue du *Tiers Livre* de Rabelais où il apparaît pour la première fois chez nous, si je ne me trompe, huit ou dix ans après la *Monomachia Davidis et Goliae*, cinq ans après les *Adelphopolae*, — mais vingt ans avant la *Bradamante* de Robert Garnier, la première pièce du genre en langue française ?

De la tragi-comédie d'alors, l'aventure du faux Martin Guerre n'a-t-elle pas, pour reprendre les termes mêmes de l'éditeur, la « *protase ou entrée d'icelle, fort joyeuse, plaisante et récréative, contenant les ruzes, finesses et tromperies d'un faux et supposé mary... l'épitase, ou entresuite, incertaine et douteuse... la catastrophe enfin, triste, piteuse et misérable* », qui propose « *un singulier exemple de la juste vengeance de Dieu sur les meschants...* ? »

Commençant comme un fabliau, comme un joyeux devis, l'histoire tourne à l'intrigue policière, finit en drame. Il y en a pour tous les goûts. Et quel commode tremplin pour l'imagination ! L'on comprend, déjà, la vogue persistante.

D'autre part, comment ne point reconnaître l'évidente

(1) Sur les événements de 1572 à Toulouse, consulter, outre les contemporains notamment La Popelinière, et les *Mémoires de l'Etat de la France sous Charles IX*, l'étude de Baudouin que nous venons de mentionner, le travail de G. Bonet-Maury : « Protestantisme... dans les Universités d'Orléans, Bourges et Toulouse » dans *Bull. Soc. Hist. Prot.* 1889, notamment p. 490-493 et le « Récit inédit des Massacres de la St-B. à Toulouse » p. p. J. Roman, dans *Bull. Soc. Hist. Prot.* 1886, pp. 352 ssq. — Voir aussi l'*Histoire de Languedoc*, éd. Roschach, XI, 550-551 et XII, 316 et, naturellement, *La France Protestante*, art. Coras, 1e et 2me éd.

parenté du sujet avec telle ou telle tradition, restée populaire, de la mythologie, de l'histoire, du folklore ou du roman ?

Qui ne songera, par exemple, à la fable d'Amphytrion et de Sosie, dont Plaute et Molière après lui ont tiré des scènes d'un comique un peu gros mais réel et franc, — aux *Ménechmes* de Plaute adaptées à notre théâtre par Rotrou et par Regnard, — ou encore à l'histoire, contée par Hérodote (Liv. III, ch. 61) de ce mage qui, profitant de sa ressemblance avec un frère de Cambyse, parvint à monter sur le trône de Perse et auquel il advint, par la suite, à peu près le contraire de ce qui, en d'autres circonstances, devait trahir le roi Midas : faute de pouvoir montrer à sa femme le plus petit bout d'oreilles (les filles d'Eve ont de ces curiosités...) car, en ce temps, la coutume était d'essoriller les mages, son imposture fut découverte et l'audacieux perdit la vie dans l'aventure...

On songera aussi, peut-être, à tel roman de chez nous ou d'ailleurs, au *Colonel Chabert* de Balzac, au *Disparu* (1) d'Albert Delpit, ou à l'*Henry Dunbar* (2) de Miss E. Braddon, la plus amusante des romancières de l'ère victorienne, — Henry Dunbar, l'opulent banquier anglo-hindou, dont un « réprouvé » prend la place aux yeux de tous, et de sa propre fille...

Comment ne pas évoquer encore, pour une certaine ressemblance de situation et pour je ne sais quelle commune atmosphère, le célèbre *Enoch Arden* de Tennyson, telle nouvelle de Maupassant *Le Retour* (dans le recueil *Yvette*), ou cette vieille et mélancolique chanson du *Retour du marin*, citée dans le recueil de M. Léon Pichon ? (3)

Rien de surprenant, on le voit, à ce que l'aventure du faux Martin Guerre, vite connue des lettrés par un grand nombre d'éditions de l'*Arrêt mémorable*, — une douzaine au moins entre 1561 et 1618, dont deux en latin — soit devenue, par la suite, pour les érudits de tout pays, matière à gloses et à commentaires, pour les conteurs et les poètes un thème à succès.

La diffusion de ces diverses éditions, le cheminement de ce thème à travers les générations et les milieux, ses

---

(1) Paris, Ollendorff, 1888, in-18.
(2) *Henry Dunbar, Histoire d'un réprouvé*, trad. française, P. Hachette, 1865, 2 vol. in-12.
(3) *Les chansons de France*, publ. par Léon Pichon. P. s. d. (vers 1935).

transformations et ses adaptations de 1561 à aujourd'hui, voilà ce que l'on aimerait étudier à fond et en détail, voilà ce qui réserverait sans doute à l'historien des littératures comparées de bien intéressantes découvertes.

On comprend, en effet, qu'il en est advenu d'un thème tel que celui-là, si étrange, si humain et si dramatique à la fois, comme du pré de Sénèque où chacun prend ce qui lui convient. L'âne y broute l'herbe, les chardons et les ronces pêle-mêle ; la cigogne y choisit un papillon ou bien un lézard agile — ce frisson vert des champs, comme disait si joliment Jules Renard — ; l'abeille y butine deux ou trois fleurs...

Ainsi chaque lecteur, chaque génération de lecteurs a cherché, et trouvé, dans le livret de Coras la nourriture de son choix, ce qui plaisait le mieux à son goût, à son tempérament, aux préférences, instinctives ou raisonnées, du moment et du milieu.

Les uns, Papon (1), Guyot de Pitaval (2)... n'y ont guère vu, étant juristes, qu'un cas juridique singulier, un arrêt notable, tout à fait digne de figurer dans un recueil de causes célèbres pour être cité, à l'occasion, à la barre des tribunaux.

Dans son *Thrésor d'histoires admirables et mémorables de nostre temps* (3), Simon Goulart, l'infatigable érudit *senlisien*, consacre quatre pages à l'affaire.

D'autres, l'historien de Thou (4) par exemple, l'annaliste la Faille (5), l'abbé Pezet (6), l'abbé Duclos (7), se sont contentés de relater plus ou moins brièvement le fait his-

---

(1) *Recueil d'Arrêts Notables... par Jean Papon, lieutenant général de Montbrison en Forez, maître des Requêtes ordinaires...* Paris, 1569. 3 vol. in-folio. Livre XXII, p. 1302.

(2) *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées...* par Gayot de Pitaval. Paris 1738-50, 20 vol. in-12. — L'affaire du faux Martin Guerre occupe 56 pp. dans cette édition. Nous n'avons pas vu la réédition par Richer, Amst. 1772-88 en 22 vol. in-12. — Nous n'avons pas vu non plus la collection : *Causes célèbres de tous les peuples,* d'A. Fouquier, ni les *Causes célèbres et intéressantes* de Desessarts...

(3) Ed. de Genève, Samuel Crespin, 1620, in-8°, pp. 271 à 275 du tome I. — L'exposé est consciencieux et substantiel. En référence, S. C. indique Et. Pasquier, au 5e livre, ch. 19.

(4) A. de Thou, *Histoire Universelle*, éd. française de Londres, 1734, in-4°. Le résumé de l'affaire, qualifiée de « très singulière » se trouve t. III, liv. XVI, pp. 581-582.

(5) La Faille, *Annales de Toulouse*, t. II, pp. 198-199. Résume l'affaire, avec une erreur sur la date du procès (1559 au lieu de 1560) évidemment d'après la publication de Coras, dont il parle en termes élogieux.

(6) [Abbé Pezet] : *Hist. du pays de Foix*. P. 1840, in-8°, pp. 277-279. Bon résumé.

(7) Abbé H. Duclos, *Hist. des Ariégeois*, t. IV, pp. 422-424.

torique curieux. Brugelle (1) en 1850, l'archiviste F. Pasquier (2) plus récemment ont donné sur l'affaire de véritables monographies, intéressantes à plus d'un titre.

D'autres, ainsi Emile Gaboriau, ont vu dans l'aventure une affaire policière assez raisonnablement compliquée, invraisemblable et tragique pour intéresser l'immense public des amateurs du genre, pour figurer honorablement, entre l'Affaire Lerouge et le Dossier n° 113, dans une *Galerie des crimes célèbres* (3), à côté de Cartouche, de La Voisin et du duc de Choiseul-Praslin.

Ainsi Alexandre Dumas, l'infatigable et heureux « livrier », dont les emprunts et les « adoptions » littéraires ont fait, en leur temps, pas mal de bruit, place-t-il l'histoire, dès 1840, dans son recueil des *Crimes célèbres* (4), auquel collaboraient — officiellement — Fournier, Arnould, Mallefille..., avant de s'en inspirer (il serait surprenant que pareil sujet lui eût échappé), d'assez loin d'ailleurs, dans diverses pièces de théâtre ou romans, notamment dans *Les deux Diane* (5).

Plus près de nous, avec la mode des vies romancées, voici *La mésaventure de Martin s'en-va-t-en Guerre* (6), du regretté Gaston Delayen, avocat et historien ; voici Armand Praviel qui, avec la rare habileté que l'on sait, a brossé toute une fresque pittoresque, truculente, haute en couleur, sur *L'incroyable odyssée de Martin Guerre* (7) ; voici, plus récemment encore, la romancière américaine Janet Lewis,

---

(1) Ad. Brugelle : *Un procès curieux au XVIe siècle, les deux Martin Guerre,* dans *Mém. de la Soc. d'Emulation de Cambrai,* 1850, pp. 93-123.

(2) F. Pasquier, Arch. du départ. de l'Ariège : *Substitution de mari à Artigat en 1560, ou l'Histoire de Martin Guerre, d'après les témoignages contemporains, rééd. avec Avant-propos et pièces justificatives,* Foix, 1903, in-8° de 30 pp. Bon travail, solide et documenté, le meilleur sur la question, donnant la rééd. du texte de l'*Arrêt* d'après l'éd. de Lyon, 1605, et un grand nombre de citations d'auteurs du XVIe siècle. La partie bibliographique reste insuffisante, notamment en ce qui concerne l'*Arrêt.*

(3) De ce recueil d'études judiciaires il fut fait plusieurs traductions anglaises, notamment une éd. populaire par la Brook Side Library, de l'éditeur Frank Tousey, de New-York, vers 1860, sous le titre : *Famous French Criminals,* in-4° de 75 pp. à deux colonnes. L'aventure de Martin Guerre, sous le titre *Où your oath,* occupe les pp. 22 à 26.

(4) *Crimes célèbres,* par MM. Alex. Dumas, Arnould, Fournier, Fiorentino et Mallefille, Paris, 1839-40, 8 vol. in-8°. (t. VII).

(5) *Les deux Diane,* P. 1846-47, 8 vol. in-8°.

(6) Paris, M. Lesage, 1928.

(7) P. Gallimard, 1933.

qui s'essaie, dans *La femme de Martin Guerre* (1), à une reconstitution historique et psychologique du drame...

D'autres ont été attirés par le pathétique de l'aventure : c'est notre grand poète occitan, trop méconnu, Augier Gaillard, le « roudier de Rabastens », qui s'indigne, mais avec quelle malice paysanne,

« ... d'un tal vilen outratgé... » (2)

et c'est le grave hollandais Jacob Cats — qui fut ambassadeur des Hautes Puissances et Grand Pensionnaire des Etats — dont la plume puritaine et sentencieuse s'attriste longuement sur la perversité des hommes (3).

Pour certains, au contraire, pour beaucoup sans doute, l'anecdote n'a paru digne de mémoire qu'en tant que réplique vraie, d'autant plus plaisante qu'elle est authentique, de la légende d'Amphytrion berné par sa femme, — un prétexte facile à plaisanteries faciles...

---

(1) Janet Lewis, *La femme de Martin Guerre*, roman trad. de l'anglais par F.-O. Jobit, P., Robert Laffont, 1947. A l'accueil sympathique que l'on voudrait faire à cette tentative, pourquoi faut-il apporter tant de réserves ? Pourquoi, par ex., l'auteur a-t-il pris tant de libertés avec la géographie (Artigat — et non Artigues — n'est pas « *établi aux abords d'un petit affluent de la Neste* » p. 10. « *près de la vallée de Luchon... non loin de la Maladetta... et près du port de Vénasque* » p. 24 — Artigat se situe sur la Lèze, dans le canton du Fossat, en Ariège) et avec l'histoire, les mœurs, les coutumes, la psychologie vraisemblable des habitants du Pays de Foix au XVIe siècle ?... A quoi bon ajouter au drame tant de faux pittoresque, tant de fausse couleur locale, une imagerie enfantine assez risible : l'inévitable chasse à l'ours, les ours apprivoisés qui vont dansant sur les places... — Vraiment il est toujours dangereux de romancer l'histoire : on risque le ridicule. Il faut, pour y réussir, beaucoup de science et, surtout, beaucoup de tact, le sens profond du passé, je ne sais quelle mystérieuse et instinctive communion avec les hommes, les choses, la mentalité d'autrefois. Comment sentirait-on profondément le passé d'une nation qui n'est pas la sienne ? De Walter Scott à Stevenson, de Fen. Cooper à Miss Margaret Mitchell, les écrivains d'Outre-Manche et d'Outre-Atlantique ont montré qu'ils savaient écrire d'admirables romans historiques : aussi bien ne se sont-ils pas aventurés si loin de leur pays et de leurs traditions...

(2) Augier Gaillard, *Les amours prodigieuses d'Augier Gaillard, Rodier de Rabastens en Albiger, mises en vers françois et en langue albigeoise, avec six ou sept requestes et autres belles et plaisantes choses. Imprimé nouvellement*, 1592, S. L. (sans doute Pau) in-12, de 13 pp. — Sur ce très rare vol. dont on connaît un seul exempl. à l'Arsenal, voir le récent travail de M. Ch. Garrisson : *A. G., sa vie, son temps, ses œuvres*, P. Droz, 1936, in-8°, ch. VI et Biblio. pp. 304-305. — Onze vers, en langue occitane, qui résument à peu près l'affaire et s'élèvent à la fin contre « *un tal vilen outragé* ». Ces onze vers ont été publiés dans l'éd. partielle des *Poésies d'A. G.* par Clausade, Albi, 1843, p. 273, et reproduits dans la monographie de Pasquier, p. 28.

(2) Jacob Cats, *Alle de Wercken, zoo oude als nieuwe, van de Herr Jacob Cats*, Amsterdam, Schipper, 1664-65, 2 vol. (Œuvres complètes, anciennes et récentes, de J. C.) ; dans le 2e vol., pp. 170-176 : *Trou-*

D'autres enfin, et non des moindres, Henri Estienne (1), Et. Pasquier (2), Montaigne (3), Gabriel Naudé (ou Guy Patin) (4), ont reconnu dans l'aventure une preuve nouvelle de l'infinie malice de l'homme, une nouvelle occasion de philosopher...

Et que de nuances entre tous ceux-là, que de teintes diverses, et comme ces différences seraient intéressantes à étudier, qui sont tellement révélatrices, parfois, des époques, des pays, des caractères !...

Mais j'en ai assez dit, sans doute, pour que l'on comprenne quelle enquête curieuse il y aurait à faire autour de l'*Arrêt mémorable.* — Je n'insisterai pas davantage, n'ayant jamais eu l'intention de mener moi-même cette enquête, qui demanderait beaucoup de temps, beaucoup de patientes recherches, — heureux seulement si ces quelques pages, en signalant quelques-unes des pistes à reconnaître, en jetant quelques jalons, pouvaient intéresser les lettrés, provoquer, qui sait ? de nouvelles investigations et de nouvelles découvertes.

Il m'appartient seulement, selon ce que je m'étais proposé, de rassembler les matériaux bibliographiques indispensables à ceux qui voudront étudier l'*Arrêt mémorable.*

---

geval Sander exempel, geschiet in Vranckryck in't jaer 1559 (un cas de mariage sans exemple advenu en France en l'an 1559), version poétique et moralisante de l'affaire — Se trouve aussi dans la rééd. des *Œuvres complètes* de Jacob Cats, par le Dr J. Van Vloten, Deventer, Héritiers de Tyl-Zwolle, 1862. 2 vol., au 2e vol., pp. 219-227. — Les sources indiquées sont les *Arrêts* de Jean Papon et *Joh. Corasii Tractatus singularis ?...*

(1) H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ou *Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes*, éd. de Strasbourg, 1567, chez Pierre Estiart, ff. 18-19 — et éd. de La Haye, 1731, t. I, *un praefatio*, p. 18. — Le résumé manque d'exactitude. H. E. estime bien à trois ans et plus le temps qu'Arnaud du Tilh demeura à Artigat, « *tenant la place du vray mary* » mais croit que c'est ce dernier qui, à son retour, « *n'étant pas recognu* » intenta le procès à l'imposteur. Ne donne pas le nom de Coras mais mentionne « *la procédure qui a esté imprimée.* »

(2) Et. Pasquier, *Recherches de la France*. Dans l'éd. que nous avons vue, Paris, Pierre Ménard, 1643, in-fol. de 1.019 pp., l'affaire Martin Guerre occupe les pp. 569 à 572. S'étend assez longuement sur l'aventure, connue par l'*Arrêt*, et invoquerait volontiers la magie, faute de pouvoir raisonnablement expliquer tant d'incroyables — et pourtant très véridiques — circonstances.

(3) *Les Essais*, Liv. I, ch. XI. Mentionne Coras ; ne fait qu'une allusion à l'affaire mais elle lui paraît si délicate et si embarrassante qu'à la place du Parlement de Toulouse, il aurait volontiers ajourné « *les parties à cent ans* », afin de voir plus clair.

(4) *Naudeana et Patiniana* (Amst. Van des Plaats, 1703, in-12). A la p. 88 des *Patiniana* une simple phrase : « *Il y a toujours des imposteurs en tout pays : voyez l'Arrêt de Thoulouze contre Martin Guerre.* »

Ce sera l'objet de la deuxième partie de cette notice — et le véritable but de mon travail.

But modeste. Encore suis-je assuré de ne pas l'avoir atteint. Bien des choses — même dans les limites étroites que je m'étais fixées — ont dû m'échapper, bien des précisions manquent... On m'excusera, je l'espère, eu égard à la difficulté des recherches — eu égard, surtout, aux circonstances qui coupant plus ou moins, depuis des années, la province des bibliothèques parisiennes ou étrangères, ont empêché de faire les vérifications les plus nécessaires (1), restreint le champ des recherches. Puisse ce simple essai de bibliographie servir, un jour, de base à quelque travail plus solide !

IV

Les éditions de l' « Arrêt mémorable »

1 - *Arrest / mémorable / du Parlement / de Tolose /* contenant / une histoire prodigieuse, de nostre temps, / avec cent belles, et doctes annotations, / de Monsieur maistre Jean de Coras, Conseiller en ladite / cour et rapporteur du procès. / Prononcé es Arrestz Généraulx le XII septembre / M.D.LX.

A Lyon, par Antoine Vincent, 1561.

— Petit in-4° de VIII ff. préliminaires et 113 p.

C'est l'édition originale de cette cause célèbre. — L'impression, remarquable, serait du Lyonnais Symphorien Barbier.

Il y en a trois exemplaires à la Bibl. Nationale : F. 13.876, 23.690 et 40 F : 420. Un ex. à la Bibl. Mazarine : A. 10027. Un ex. en velin ancien est passé à la vente Eug. Paillet en 1902, n° 316 du Catal., puis à la vente Pierre Louys, en 1930, n° 167 du Catal.

2 - *Arrêt mémorable du Parlement de Tolose*, contenant une histoire prodigieuse de nostre temps...

A Lyon, par Antoine Vincent, 1565.

— in-8°.

---

(1) Par exemple L. Julia, dans sa *Notice sur Jean de Coras*, à la suite de son *Essai sur les origines et l'histoire de la ville de Réalmont*, Albi, 1894, in-8°, indique *La Bibliothèque française* de la Croix du Maine comme mentionnant l'*Arrêt Mémorable*. Je n'ai rien su trouver dans la 2e éd., de Paris, 1772-77, 6 vol. in-4° ; il faudrait y revenir — et voir l'éd. de Paris, 1584, in-fol., que je n'ai pas consultée.

Cette édition a été signalée dans *La France Protestante* et encore dans le Catalogue de vente de la Librairie Durel, juillet 1880, n° 528 mais sans collat. ni précision d'aucune sorte. A la suite il y aurait « les Douze reigles du Sgr Jean Pic de la Mirandolle, lesquelles adressent l'hôme au combat spirituel » (du même Jean de Coras) dont la première éd. serait de Lyon, 1565, et que nous verrons figurer à la suite de qq. autres éditions de l'Arrêt... Mais cette édition ne figure ni à la Bibl. Nationale, ni à la Mazarine, ni dans aucune des grandes Bibliothèques municipales où nous avons mené notre enquête et nous ne l'avons vue passer dans aucune vente... Existe-t-elle ?... (1).

3 - *Arrest / mémorable / du Parlement / de Tolose /* contenant / une histoire prodigieuse de / nostre temps, avec cent belles et / doctes annotations, de Monsieur / maistre Jean de Coras, Con / seiller en la dicte Cour, / Rapporteur du / procès /
Prononcé es Arrestz Générauls / le XII septembre M.D.LX.

Paris (s. n.) 1565.

in-8°, de 77 ff. Signatures : aa, A.-. I et K.

En tête 7 ff. non paginés ni fol.

Encadrement bois gravé à la p. de titre. Pas de privilège. Qq. erreurs de foliotation : fol. 23 numéroté 31, le fol. 36, 20. Il n'y a pas de fol. 74 et 76.
Dédicace : « à Monseigneur Jean de / Monluc, Evesque de Valence et de Dye...
« Prenez en gré, Monseigneur... De / Tolose, ce second de Février, 1560. Vostre / très humble et ancien serviteur, Jean de Coras / »
Table alphabétique / des plus notables dictions et sentences conte / nues en ce livre, en laquelle le nom / bre cotté signifie l'annotation /
Argument et sommaire du faict /
Arrest du Parle / ment de Tolose...
Texte de la toille du procès / et de l'arrest.
Arrest.
Exposition / des parolles / de l'arrest /

Un exemplaire à la Bibl. Mazarine, 33.347. — Aucun ex.

---

(1) Oui, car un exemplaire de cette édition se trouve actuellement dans la bibliothèque de M. Philippe de Félice — Note de la Rédaction.

à la Bibl. Nationale. — Un ex. de cette éd. est passé en 1935 sur le Catal. de vente du Bibliophile Languedocien, Cat. n° 1, n° 343, mais avec collat. incomplet.

4 - *Arrest / mémorable du Parlement de Tholose* / contenant / une histoire prodigieuse d'un supposé / mary, advenue de nostre temps : en / richie de cent et onze belles / et doctes annota / tions / Par M. Jean de Coras, Conseiller en la / Court, et rapporteur du procès /

Prononcé es arrestz généraux, le XII / septembre 1560 /

A Paris / pour Vincent Norment, au Palais, en la / Gallerie par où on va à la Chancellerie / Avec le privilège du Roi / M.D.LXXII.

— In-8° de 16 pp. non chiffrées et 160 pp. ; signé : x-x8, A-K8 — caractères romains en 2 grandeurs ; italique, en 2 grand. pour l'avertissement et les manchettes. — Titres courants, manchettes, quelques réclames. — Page de titre gravée avec encadrement à sujets mythologiques et marque de libraire ; bandeau et initiales ornées à la p. 1.

Aux ff. 3 non chiffré : Advertissement de l'imprimeur aux lecteurs, de Paris, ce 12 septembre 1571.

5 n. c. : Table alphabétique des plus notables dictions et sentences contenues en ce livre ;

16 n. 6. : Argument et Sommaire du faict.

A la p. 160 : Imprimé à Paris par Fleury Prévost, 1571.

— Indiqué à tort comme in-4° par la *France Protestante*, c'est la véritable seconde édition. Le libellé du titre est changé et il y a onze nouvelles annotations : il ne paraît pas douteux que cette éd. ait été revue par l'auteur lui-même.

L'Advertissement, proclamant la fidélité de « cette dernière édition et augmentation », indique qu'on pourra aisément par là « discerner cette présente copie avec plusieurs autres imprimées par ci-devant », ce qui semble désigner les deux éditions précédentes (ou d'autres que nous ne connaissons pas...) « l'autheur desquelles, ajoute-t-il, s'estoit tellement pleu à Amadizer, qu'il avoit assez maigrement récité la vérité du faict... » Les éditions citées plus haut, à la date de 1565, auraient donc été — s'il faut en croire cette préface — de mauvaises contrefaçons de la première, contrefaçons dans lesquelles le ou les éditeurs auraient pris quelques libertés avec le texte...

— Deux ex. à la Bibl. Nat. : F. 32.604 et Rés. F. 2.113 ; un ex. à la Bibl. Munic. de Toulouse, avec qq. erreurs de

pagination (p. 44, ch. 24 ; p. 45, chap. 44 ; p. 48, ch. 58 ; p. 77, ch. 78 ; p. 96, chap. 69). — A la suite de cette édition de l'*Arrêt* se trouve parfois, ainsi dans l'ex. de Toulouse, la Paraphrase sur l'Edict des Mariages clandestinement contractez par les enfants de famille contre le gré et consentement de leurs pères et mères, par M. Jean de Coras Paris, V. Norment. 1572. in-8° de 16 ff., dont l'éd. originale est de Toulouse, P. du Puis, 1557, in-8° de VIII. 93 pp. avec un titre légèrement différent.

5 - *Arrest /mémorable /du Parlement / de Tholose /* contenant une histoire prodigieuse d'un supposé / mary, advenue de nostre temps : en / richie de cent et onze belles / et doctes annota / tions. Par M. Jean de Coras, Conseiller en la / Court, et rapporteur du procès. / Prononcé es Arrestz généraux, le xij septembre 1560. /

A Paris, /Pour Galliot du Pré, au premier pillier / de la grand'salle du Palais. / Avec privilège du Roy. / M.D.LXXII. /

— In-8° (ou in-12) de 16 ff. + 160 pp. chiffrées recto verso. Page 1 non chiffrée et non signée, recto : Titre dans un encadrement gravé sur bois à sujets mythologiques, avec la galère et les initiales G D P — verso : Extraict du Privilège : « Par grâce de Privilège donné à Paris, le se / ptième iour du mois d'octobre 1570. / signé Pilleur, il est permis à Vincent / Normand, marchadt libraire dudit lieu, faire / imprimer, et exposer en vente un livre intitulé : Arrest / mémorable du Parlement de Tholose... »

P. 3 n. ch., signée xij, recto : bandeau niellé / Advertissement de / l'Imprimeur aux Lecteurs / ;

Verso : ... De Paris, ce iour d'huy / douzième de septembre 1571. /

P. 5 n. c., signée xiij, recto : Table alphabétique des / plus notables dictions, et sentences con / tenues en ce livre. /

P. 15, n. c. Recto : Fin de la Table de ce présent livre. / Verso : Argument et Sommaire du faict.

P. chiffrée 1, bandeau à rinceaux avec têtes de lions, et titre...

P. ch. 160 : « ...Et ainsi fut exécuté, son / corps pendu, et après bruslé. / A raison cede. / Imprimé à Paris, par Fleury Prévost, 1571. /

— C'est évidemment l'édition précédente, cédée par V. Norment à Galliot du Pré et mise en vente, sous le même privilège, après retirage de la page de titre. — A la suite,

on trouve souvent la Paraphrase sur l'Edict des Mariages... à Paris / Pour Galliot du Pré, en la rue S.-Jacques / à l'enseigne de la Gallère d'Or. / M.D.LXXII. / in-8° (ou in-12) de 16 ff. chiffrés au recto seulement — que V. Norment dût céder en même temps à son confrère.

De cette éd. de l'*Arrêt* il y a un ex. à la Bibl. Nat., Réserve Payen 523, un ex. à la Mazarine, 27.378, deux ex. à la Bibl. Munic. de Lyon, cotés 337.163 et 337.624 ; un ex. à la Bibl. de la Soc. Hist. du Protestantisme Frs, Réserve 12.722.

6 - *Arrestum / sive Placitum / Parlamenti Tholosani, /* continens historiam (in casu matrimoniali) admodum memorabilem adeoque prodigiosam, una cum centum elegantissimis atque doctissimis annotationibus, clariss. J. C. Dn. Joan Corasii.

Francofurti, apud A. Weichelum, 1576.

In-8°, de XVI + 179 pp.

Cette édition latine, « *doctissimo viro Hugsne Suraeo Gallo interprete* », témoigne du succès de l'*Arrêt* hors de *France. La Sententia, vulgum Arrestum,* va de la p. 159 à la p. 179. — La traduction semble avoir été faite sur une des premières éditions lyonnaises.

Peut-être cette éd., dont le titre aurait été résumé par les éditeurs des « *Œuvres* » de Cats en « *Joh. Corasii Tractatus singularis* », a-t-elle été utilisée par ce poète ?... A moins de supposer qu'une autre traduction latine de l'*Arrêt* ait été publiée, sous ce titre, à la fin du XVI[e] ou dans les premières années du XVII[e] siècle ?...

Un ex. de cette éd. à la Bibl. Nat., F. 32.609.

7 - *Arrest / mémorable / du Parlement / de Tolose /* contenant / une histoire prodigieuse d'un supposé mari / advenüe de nostre temps ; enrichie de / cent et onze belles et doctes / annotations. / Par M. Jean de Coras, Conseiller en la Court et rapporteur du procès. / Prononcé es Arrestz généraux, le XIj septem / bre 1560 /

A Paris, / Pour Jean Borel, près la Chancellerie du Palais / 1579.

— In-8°, caractères romains, de 16 ff. + 160 p. chiffrées recto verso.

P. 1 ni ch. ni signée, titre au recto, avec fleuron ; verso blanc.

P. 3 non ch., signée xij ; bandeau niellé. (Advertissement

de / l'Imprimeur aux Lecteurs / — verso : De Paris, ce iourd'huy / douzième de septembre 1571 /

P. 5 ni ch. ni sign. ; recto : Table alphabétique...

P. 15 non ch. ; recto, au bas : Fin de la Table de ce présent livre — verso : Argument et Som / maire du faict.

P. 1 chiffrée : bandeau à rinceaux avec tête de femme centrale : Arrest / du Parlement de / Tholose contenant une histoire / mémorable et prodigieuse, avec / cent et onze belles et doctes anno/tations...

P. 160 chiff., au bas : Et ainsi fut exécu / té, son corps pendu, et après bruslé. / A raison cède.

— A la suite souvent la paraphrase sur l'Edict des Mariages... Paris, Jean Borel, 1579, in-8° de 16 ff. /

— Un ex. de cette édition, copie fidèle de l'éd. de Vincent Norment, à la Bibl. Nat., F. 32.607 ; un autre ex. à la Bibl. Municip. de Lyon, coté 349.125.

8 - *Arrest / mémorable / du Parlement / de Tolose /* contenant / une histoire prodigieuse d'un supposé mari / advenue de nostre temps : enrichie de / cent et onze belles et doctes / annotations. / Par M. Jean de Coras, Conseiller en la Court, et rap / porteur du procès. /

Prononcé ès Arretz généraux, le XII septembre 1560.

A Paris, / chez Gabriel Buon, au clos Bruneau, à /l'image Saint-Claude. / 1579. /

In-8° de 16 ff. et 160 pp. chiffrées recto verso.

C'est exactement la même éd. que la précédente, le titre seul a été changé : figure et la devise : Omnia mecum porto. Pagination, bandeaux, signatures, réclames sont absolument semblables, semblable aussi la tête de femme au centre du bandeau de la p. chiffrée 1.

Souvent, à la suite, la Paraphrase sur l'Edict des Mariages... Paris, Gabriel Buon, 1579, in-8° de 16 ff.

Un ex. de cette édition à la Bibl. Nat., F. 26.803.

9 - *Arrestum / sive placitum / Parlamenti Tholosani /* continens historiam/in casu matrimoniali/admodum memorabilem adeoque prodigiosum, una cum elegantissimis atque doctissimis annotationibus, clariss. J. C. Dn. Joan Corasii.

Francofurti, apud heredes Andreae Wecheli, Claudium Marrixum et Joannem Aubrium, 1588.

In-8° de XVI ff. + 199 pp.

Deux exemplaires de cette seconde éd. latine, (la seule citée dans la *France Protestante*, 1re éd.) à la Bibl. Nat., F. 24.312 et 28.667. Un ex. à la Mazarine, 27.335.

10 - *Arrest / mémorable / du Parlement de Tolose, /* contenant une histoire prodigieuse d'un supposé mary, enrichie de cent et onze belles et doctes annotations par M. Jean de Coras...

A Lyon, Barthélemy Vincent, 1596.

In-8° de 16 ff. + 160 pp.

Copie des éd. précédentes, mais l'Avertissement au lecteur (remarquer le singulier) a été retouché : deux phrases supprimées, quelques mots changés — et se trouve daté de Lyon, ce premier jour de febvrier 1596.

Un ex. à la Bibl. Nat., F. 26.813 ; un ex. à la Bibl. de la Soc. de l'Hist. du Prot. Frs, coté 8.138.

11 - Petit Discours des parties et office d'un bon et entier juge, *de l'Arrest mémorable du Parlement de Tolose*, contenant une histoire prodigieuse de l'Edict des Mariages clandestins, des douze reigles de Jean Pic de la Mirandolle... le tout dressé par M. Jean de Coras...

A Lyon, Barthélemy Vincent, 1596.

Recueil in-8° où l'Arret occupe 16 + 160 pp. Présentation et pagination exactement semblables à celle de l'éd. précédente : en fait c'est la même éd. intercalée, sous un titre général, parmi les autres opuscules de l'auteur. Cependant quelques exemplaires paraissent présenter des différences et ne pas comporter, par exemple, les 8 ff. préliminaires.

Un ex. à la Bibl. Nat., F. 32-615 ; un autre ex. à la Bibl. Municipale de Montauban.

12 - Discours des parties et office d'un bon et entier juge, des douze reigles de Jean de Pic de la Mirandole, *de l'Arrest mémorable du Parlement de Tolose* contenant une histoire prodigieuse, de l'Edict des Mariages clandestins, le tout dressé et enrichy d'excellentes annotations et beaux commentaires translatés par M. Jean de Coras, Docteur es Droicts et Conseiller du Roy au Parlement de Tolose.

Lyon, Barthélemy Vincent, 1605.

In-8°. L'Arrest occupe 16 + 160 pp. Cette éd. parait être la simple remise en vente, après retirage du titre, de l'éd.

de 1596. Plusieurs ex. sont passés sur différents catalogues de vente, certains présentés, sans doute à tort, comme in-12. — C'est un ex. de cette éd. qui a servi, en 1903, à l'archiviste F. Pasquier pour sa réédition partielle. — Il y en a un exemplaire à la Bibl. Nat., sous la cote F. 24.309-24.311.

13 - Le bannissement des folles amours, par le sieur d'Avity, où sont adjouté quatre beaux et excellents traictés, très curieux et mémorables, enrichis d'excellentes annotations et beaux commentaires par M. Jean de Coras.

Lyon, Barthélemy Vincent, s. d. (1618).

Sous ce titre général, B. Vincent a réuni, avec Le Bannissement, les quatre opuscules de Coras déjà publiés si souvent :

a) *Arrest / mémorable / du Parlement / de Tolose /* contenant une histoire prodigieuse d'un suppo / sé mary, advenue de nostre temps : enrichie / de cent et onze belles et doctes /annotations / par M. Jean de Coras... /

A Lyon, / par Barthélemy Vincent / M.D.CXVIII.

In-8° de 16 pp. non chif. et 160 pp., signé X1-2, A3-8, B-L8. Caractères romains. L'Advertissement au lecteur, à la page 3 non chiffrée, est de Lyon, 1er febvrier 1596 ; la Table commence à la p. 5 non chiff. ; l'Argument est au verso de la p. 16 n. ch.

b) *Paraphrase sur l'Edict des Mariages...*

B. Vincent, 1618.

c) *Discours des parties d'un bon et entier juge...*

B. Vincent, s. d.

d) *Des douze reigles... pour s'acheminer à la vertu...*

B. Vincent, s. d.

Cette éd. de l'Arrêt doit être la simple remise en vente, avec titre général changé et retirage de la page de titre, de l'édition de 1596-1605.

Un ex., assez mal collationné, est passé sur le Catal. de vente du Bibliophile Languedocien, Cat. n° 2 (1935) sous le n° 231. Peut-être est-ce celui qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Municipale de Toulouse ? La Bibl. Nat. ne possède pas, croyons-nous, cet éd. de 1618.

R. Garrisson.

DOCUMENTS

INTRODUCTION

Les originaux écrits en hollandais des lettres dont le *Bulletin* entreprend la publication sont perdus, mais il en avait été fait une traduction anglaise qui a servi pour l'établissement du texte ci-dessous.

Elles ont pour auteur Isaac de Peyster et son fils Jean, échevin de Rotterdam, ancien de la communauté wallonne de cette ville. Les premières sont adressées au père d'Isaac, Jean, bourgmestre de New-Amsterdam, à qui les Anglais offrirent en 1674, la mairie, qu'il refusa, de la ville devenue New-York. Les suivantes sont adressées à ses fils.

Bien que nés à Harlem, les frères de Peyster étaient flamands. La famille était originaire de la région appelée Overmeersch qui commence aux portes même de Gand. Leurs domaines s'y étendaient au treizième siècle sur une douzaine de paroisses avec pour centre le bourg de Laethem-Saint-Martin où ils levaient la grande dîme et exerçaient le droit de basse justice. Dès le quatorzième siècle ils avaient acquis des résidences en ville et exercé des fonctions variées dans l'administration de la cité dont ils étaient les fermiers généraux pour l'approvisionnement en grains. L'un d'eux, Jean, dit « l'homme aux grains », avait fait construire vers 1350, sur les quais de la ville, le Middelhuus qui est aujourd'hui encore une des plus pittoresques maisons de la ville. Mais ils avaient conservé et ont conservé jusqu'à la dispersion de la famille, leurs maisons de campagne et leurs fiefs. Une charte de 1322 indique que la route de Baerle à Duerle traversait le manoir d'Henry de Peyster et ajoute « Via illa igitur vocatur Peysterweg ».

En 1382 lorsque les Flamands eûrent été vaincus à Roosebecque, ce fut un Jean de Peyster, cousin de l'homme aux grains, qu'ils envoyèrent auprès de Charles VI, négocier la trêve de Courtrai.

Au seizième siècle la famille était nombreuse. En presque totalité elle adhéra à la Réforme. Messire Reynier de Peyster, échevin de la ville, est cité par le chroniqueur Vaernewyck comme un des notables qui dirigeaient la faction calviniste. Son frère Martin qui avait étudié à Orléans et épousé une Française, Anne de Couldray, était recteur des écoles calvinistes. Il devint par la suite pasteur de l'Eglise de Vitré où il eût pour successeur son fils Jean, marié à Jacqueline du Tertre. Une autre branche qui tenait directement un de ses fiefs d'Antoine de Bourbon, père d'Henry IV, devint également protestante et se réfugia à Cologne.

A la suite des troubles de 1566, quelques-uns allèrent se ré-

fugier en Hollande et en Angleterre. Après la chute de la dictature calviniste de Jean de Hembyze, l'émigration fût générale ; la plupart revinrent après la pacification de Gand, mais ayant liquidé leurs biens, reprirent presque aussitôt le chemin de l'exil.

De toutes les branches de la famille celle qui paraît avoir le plus complètement adopté les idées nouvelles, bien que l'une de ses représentantes, Baudouine, fut à ce moment Grande Dame Supérieure du Grand Béguinage, était celle issue de Guillaume de Peyster qui, de 1447 à 1452, avait été chef-homme (ou prévôt) de plusieurs corporations, dont le mariage avec une fille de la puissante famille De Gruutere avait accru l'influence et dont tous les fils exercèrent dans la cité des charges importantes. Comme presque toutes les autres branches alors subsistantes, celle-ci descendait de Jean de Peyster, qui avait été au début du quatorzième siècle, chambellan de l'Abbaye de Saint-Pierre.

Le chef de cette branche, Jean, fils d'Olivier, mourut en 1599 à Delft où il était réfugié auprès de sa sœur, mariée à Jacques van Meyghem qui avait été un des principaux chefs du parti calviniste.

Ses cousins, fils de Josse le Vieux, se réfugièrent aussi en Hollande, laissant à Gand leurs plus jeunes enfants ; ceux-ci n'en restèrent pas moins protestants. C'est ainsi que Josse, fils de Josse, qui n'avait que seize ans au moment des premiers troubles, était resté à Gand, mais devenu officier dans les milices de Hembyze, il dût à son tour s'exiler. Il revint par la suite à Gand où il mourût en 1607, mais à cette date ses cinq fils et sa fille étaient établis à Middelburg, Harlem, Amsterdam, Rouen et Londres.

Celui qui s'était établi à Harlem et s'appelait Jean y avait épousé une de ses cousines, nièce du célèbre architecte Lieven de Key. Il y mourut en 1648 et fut enterré dans l'église restaurée par son oncle.

Il y avait alors près d'un an que l'aîné de ses fils, Jean, était parti pour le nouveau monde, à la poursuite, rapporte une tradition familiale, d'une de ses amies d'enfance, Cornélie van der Elburch qu'il épousa peu après son arrivée. Elle était la petite-fille de Robert Macqué, de Tournai, ancien de la communauté wallonne de Harlem, et d'Isabeau des Watines, qui était peut-être de la famille de ce nom, en partie protestante, alliée aux Montmorency.

Ce qui est plus certain c'est que Jean se trouvait à son arrivée à New-Amsterdam en pays de connaissance puisqu'il y avait été précédé par son cousin Guillaume de Key, et par une de ses cousines Martsens, mariée à Daniel van der Donck.

Les liens resserrés par diverses alliances, sont restés très étroits entre ses enfants et petits-enfants et leurs cousins d'Europe et le sont restés jusqu'en 1768, quand mourût le dernier représentant de la branche française. A cette date le nom paraît avoir été éteint en Europe où il ne reparut qu'en 1857. Aux Etats-Unis même, où la famille avait été très nombreuse au dix-huitième siècle, il ne subsiste que deux ou trois branches dont la plus importante est représentée par les descendants de Frédéric-James de Peyster, mort en 1905, président de la Société Huguenote de New-York.

H. P.

A Jean de Peyster

Harlem, 27 septembre 1659,

Monsieur mon très cher frère, salut,

Je pensais que vous m'aviez dix fois oublié tant vous aviez attendu pour répondre à ma lettre de Nantes en date du 4 novembre 1656.

Par suite de ma maladie, du fait que j'ai été constamment occupé pour le compte de M. Boureau et aussi parce que je ne recevais rien de vous, il ne m'a pas été possible de vous écrire. Il y a quelques jours, j'ai reçu ici deux lettres en date du 22 juillet dernier, dont l'une était adressée à notre frère Abraham et l'autre à moi-même. Je vais y répondre en détail en vous faisant un récit exact de tout ce qui s'est passé.

A Nantes j'ai travaillé à l'entière satisfaction de mon chef et j'ai constamment tenu ses livres jusqu'au 28 avril dernier. J'ai alors, par faveur, obtenu de M. Boureau la permission de faire un voyage en Hollande. Sur la demande très pressante qui m'en a été faite par notre frère Abraham, je suis parti pour Londres, mais ne m'étant pas senti très bien en cours de route, je ne suis arrivé qu'à la fin d'avril. Je l'ai trouvé à quelque 8 milles de Londres, dans la maison de campagne de M. Abeels (1), dans un état de santé très misérable. On m'a dit qu'il était atteint de phtisie galopante et qu'il était très malade depuis cinq semaines. Il avait plus l'air d'un mort que d'un vivant. Il eut une grande joie de ma visite comme des précédentes. Vous pouvez aisément imaginer le coup que j'ai ressenti en mon cœur en voyant un parent si cher dans un aussi triste état. J'étais avec lui depuis quatre jours quand il plût au Seigneur de l'appeler dans son lieu de repos. Il était, quand il nous quitta, en pleine possession de toutes ses facultés et dans l'ensemble sa mort fût douce. Ses obsèques qui, quoique simples, furent aussi convenables et décentes que l'endroit le permettait, ont coûté entre trente et quarante livres. Il a légué par testament 80 livres aux Abeels.

Dans la maison de campagne où il résidait il avait deux ânesses dont il buvait le lait chaque jour pour améliorer sa santé et un cheval dont il a fait don au shériff. Les notes qui furent présentées par les médecin, apothicaire et autres gens du pays sont d'une extravagance à peine croyable. Les notes pour l'entretien du cheval et des ânesses qui étaient gardés en très bon état à ses frais furent aussi très élevées. Par suite des legs et de la dépense extraordinaire qui a été la conséquence de sa maladie qui, ainsi qu'il le disait lui-même, l'avait obligé à prendre des médicaments pendant toute l'année précédente, il n'est resté qu'une somme dont vous auriez peine à vous imaginer combien elle est infime. Je pense que chacun des héritiers n'aura que 1.000 florins pour le tiers qui lui revient. Mais comme les comptes ne sont pas clos et que certaines marchandises ne sont pas encore vendues, il n'a pas encore été possible de faire l'inventaire. Dès que j'aurai pu me rendre compte de la situation exacte de ses affaires je vous en ferai part, mais cela pourra prendre

(1) Par testament en date du 24 mai 1659, Abraham instituait ses frères et sœur légataires universels, des legs particuliers étant faits à des membres de la famille Abeels et divers autres personnes.

encore six mois ou plus. Cousin Guillaume de Peyster (1) et moi-même avons été nommés exécuteurs testamentaires. Depuis sa mort j'ai examiné avec soin sa comptabilité et je n'ai cessé de faire des notes, de marquer et d'arranger des points qui avaient été tout d'abord omis. J'ai fait tout ce qu'il était possible de faire pour le moment en vue d'arranger ce qu'il était nécessaire de mettre en ordre dans la maison d'une personne défunte. Tant ici qu'à Londres j'ai employé quatre personnes et je m'efforcerai aussi promptement que possible de recouvrer des traites qui n'ont pas encore été payées en France et de faire tout ce qui sera utile pour arriver à un complet réglement de ses comptes, conformément à son testament.

Chacun sait non seulement ici mais aussi à Londres comment mon cœur m'a dicté de faire de mon mieux et combien j'ai été occupé par cette affaire. Si je ne m'étais pas rendu dans cette dernière ville pour arranger moi-même les choses elles auraient fort mal tourné pour nous et le compte se serait trouvé réglé à notre détriment. Mais que ceci reste entre nous. Tout cela a accru les frais de plus de vingt livres sterlings mais nos parents et amis n'ont pris que peu de peine en cette affaire et je pense qu'ils trouveront que c'est une dépense raisonnable et qu'ils jugeront raisonnable de prendre à leur charge. Je suis convaincu que tous les comptes sont passés par mes mains et de la manière que j'ai dite.

Oncle Jacques de Peyster (2) ne veut pas être rémunéré pour les services qu'il a rendus comme tuteur mais réclame 150 florins à notre oncle Martsens (3) pour le compte de feu de notre frère Abraham et de notre sœur Jeanne (4) — soit 50 florins chacun — en raison des frais d'entretien de notre cousine Annette (5), car il dit qu'il a eu beaucoup de dépenses et d'ennuis à cause d'elle jusqu'à sa mort, mais j'ai vivement insisté pour le faire renoncer, lui montrant qu'il ne gagnerait pas grand chose à cette action et par esprit d'affection il a laissé tomber l'affaire.

Mon oncle Martsens ne veut rien pour sa peine ; il dit que nous verrons à arranger cela plus tard et que nous pourrons lui faire un cadeau ; ce qui à mon avis ne serait que juste car il a pris beaucoup de peine dans cette affaire. Votre procuration

---

(1) Probablement un fils de Josse et d'Anne de Key, qui, à la mort de son père, avait été recueilli par son oncle Jonas, diacre de l'Eglise réformée hollandaise de Londres. Cependant un autre Guillaume, son cousin germain, fils de Jacques, était aussi venu résider à Londres où il obtint en 1661 la nationalité anglaise. Mais à cette époque il n'avait que 21 ans.

(2) Jacques né à Gand en 1596, auteur de la branche de Rouen. Il y avait épousé une fille de noble Josse de Lavoye, banquier flamand avec qui il était associé.

(3) Abraham Martsens, fils de Liéven et de Jeanne de Key, dont la sœur, Josine, femme de Jean de Peyster, était la mère de Jean et d'Isaac.

(4) Jeanne, née en 1637, mariée à Isaac Bruynsteen, dont les armes décorent un vitrail de l'Eglise Saint-Jacques à La Haye.

(5) Fille de Jonas et de Jeanne van de Gruycen, morte en 1658, laissant pour héritière sa demi-sœur Suzanne de la Forterie, fille d'un réfugié huguenot que sa mère avait épousé à la mort de Jonas. Son testament en date du 29 juillet 1657 contenait des dispositions pour la délivrance des legs en faveur des enfants de ses oncles et tantes prédécédés, Lieven, Jean, Jacques et Marie.

à l'oncle Martsens est, par suite du décès de notre frère Abraham, devenue sans valeur. Votre part ne peut être déduite de la fortune de notre cousins de Peyster car il n'y a aucun espoir que cette question soit bientôt réglée ; aucun des parents n'étant ici, oncle Jacques ne veut lâcher ni partager la succession qu'on lui a confiée. Les choses devront donc rester un certain temps en leur état présent. Si même on pouvait en terminer, la situation pourrait être aggravée par le décès de l'un ou de l'autre. J'espère cependant que l'affaire pourra s'arranger à la satisfaction de tous.

Il m'a été agréable d'apprendre que vous et votre femme et aussi le cousin et la cousine van Donck (1) êtes tous en bon état de santé et de prospérité et que dans quelques jours votre maison va être en fête pour la naissance d'un enfant. Veuille le Seigneur que votre femme puisse se réjouir de la naissance d'un enfant beau et robuste, et qu'Il vous conserve tous en bonne santé et pour longtemps et de manière durable jusqu'à une mort bénie ! Amen.

Présentez, je vous prie, mes meilleurs respects à tous nos parents et amis et insistez auprès d'eux, tout en conservant vous-même la même préoccupation, pour que de temps à autre ils marquent par l'envoi d'une lettre qu'ils se souviennent de moi. Cela peut se faire facilement par chaque occasion de bateau, et c'est à vous surtout que j'adresse cette requête. Si vous êtes aussi désireux que moi-même de maintenir les liens d'affection qui existent entre nous, ne laissez échapper aucune occasion de bateau qui s'offre pour écrire une lettre et je vous assure qu'il n'y aura de ma part aucune négligence.

J'écris en grande hâte car j'espère partir demain pour Nantes pour rejoindre mon chef qui est un grand marchand et à qui je suis très attaché. J'ai encore par ma volonté quinze mois à passer sous sa direction et à l'expiration de ce temps, j'ai l'intention de m'établir et de faire du commerce pour mon propre compte et de vivre en Hollande. Toutefois je vous écrirai à ce sujet plus longuement dans quelque temps et vous auriez une occasion encore meilleure de vous informer si le hasard vous amenait prochainement en Hollande ; ce qui serait une grande joie pour tous deux et le serait davantage encore si vous veniez y vivre car nous pourrions nous associer, ce que j'aimerais beaucoup, si nous pouvions nous mettre d'accord sur les conditions auxquelles la chose serait possible.

La situation en ce qui concerne les relation entre Suédois et Danois continue d'être très peu satisfaisante mais je prie Dieu qu'Il nous donne une bonne paix et nous préserve de tout mal, et lorsque le temps sera venu pour nous de quitter ce monde, que la mort nous trouve prêts.

Dans l'attente anxieuse d'une longue communication pleine de détails, en réponse à cette lettre, je souhaite d'avoir l'occasion de vous prouver, Monsieur, qu'avec les souvenirs les plus affectueux, je suis toujours et serai toujours

Votre très attaché serviteur et frère. Isaac de PEYSTER.

P. S. Nos parents et amis vont tous bien et se joignent à moi pour envoyer leurs compliments affectueux au cousin et à la

---

(1) Daniel van der Donck et sa femme Jeanne, fille d'Abraham Martsens.

cousine Van Donck et à leurs enfants, mais plus particulièrement à vous même, à votre femme et à vos enfants. En grande hâte.

Rotterdam, 3 juin 1672.

Très cher frère,

La dernière lettre que je vous ai adressée a été écrite le 25 septembre 1671 et est partie le 7 octobre par la « Catharina », dont le Commandant était Willem Blagge, et par laquelle je vous ai aussi envoyé deux caisses de marchandises que vous m'aviez commandées. Cet envoi était accompagné d'une facture d'après laquelle je devais recevoir de vous ainsi qu'en font foi les notes précédentes la somme de 175 florins et 9 stuyvers 1/2 — j'ai en outre payé à David Crétier pour frais et transport supplémentaire en Angleterre, 33 florins et 6 stuyvers et j'ai enfin avancé 40 florins représentant votre part dans les 120 florins que nous et nos amis à Harlem avons eu à débourser pour les affaires anglaises dont je vous ai déjà souvent entretenu. J'espère qu'elles seront bientôt réglées ; n'en doutez pas car notre cousin Adrien de Peyster (1) a l'assurance que tout sera bientôt terminé. Tout cela ira rapidement et on nous tiendra de temps à autre au courant du progrès de l'affaire. J'ai donc encore à recevoir pour solde 246 florins et 15 stuyvers 1/2.

J'ai bien reçu vos aimables lettres du 30 août, 10 et 23 octobre 1671. En réponse je peux vous dire que les marchandises que vous aviez envoyées dans la caisse n° 2 par le « Duc d'York » sont bien arrivées, et qu'en outre vous me deviez à ce moment, d'après le compte courant que je vous ai envoyé le 8 mars 1671, un peu plus de 60 florins et 17 stuyvers.

Vous verrez aussi que l'héritage et les legs de ma tante Martsens (2) ont été distribués, votre part ayant été payée.

Je vois bien qu'il est résulté grand dommage du fait que le testament n'a pas été ouvert plus tôt et il est surprenant de voir combien il a été perdu du fait de la vente de tous ces beaux biens. Le Sieur Hoornbeck et autres ont fait bien plus d'ennuis qu'il n'eût été nécessaire ; mais je pense qu'il ne vaut pas la peine de nous monter l'esprit pour des choses aussi insignifiantes. Quant à la somme de 30 florins et 60 stuyvers provenant de menus détails et du mobilier, je vous dirai ceci : je l'ai gardée pour votre compte et je vous en ai crédité mais si vous préférez que je vous l'envoie, je le ferai avec plaisir. Je ne vous ai pas envoyé le mobilier plus tôt parce que je craignais que comme d'autres, il ne se brisât en route ; le coût du transport eût été élevé comme vous avez eu déjà quelques bonnes occasions de vous en apercevoir et vous avez en outre autant de meubles qu'il vous est nécessaire. Aussi je ne pense pas vous l'envoyer ni qu'il vaille la peine qu'on prenne la plume à ce sujet. Il semble qu'on fasse grand commerce sur la côte et aux frontières.

---

(1) Né à Rouen en 1631, deuxième fils de Jacques, mort à Amsterdam en 1669 sans enfant.

(2) Sara Martsens, sœur d'Abraham et de Josine — morte à Harlem sans alliance.

Notre beau-frère Bruynsteen est mort dans la matinée du 22 décembre 1671 et notre sœur va venir vivre avec moi dans une large et agréable maison que ma belle-mère nous a léguée, à mon beau-frère et à moi-même le 28 janvier 1672 (1). Nous avons décidé d'envoyer votre part au Gouverneur.

Après ceci il y aura peu d'occasions pour écrire. Nous avons perdu un honnête homme.

Que le Tout-Puissant vous protège dans vos affaires et votre vie privée ! Nous ne devons laisser aucune occasion de nous écrire car ce n'est que juste et notre devoir de Chrétiens !

Faites savoir au Gouverneur que ses ordres seront exécutés immédiatement ; et ce que vous me demandez sera fait également.

Par votre aimable lettre du 23 octobre j'apprends que le bateau de William Blagge n'était pas encore arrivé et qu'il a dû faire en Angleterre une longue escale. Mais je pense qu'il vous arrivera avant cette lettre et que vous aurez tout trouvé en ordre et à votre satisfaction. Tout a été assuré à bonne maison.

Vale.

Rotterdam, 21 novembre 1672.

Mon très cher frère,

Les 25 septembre, 7 octobre 1671 et 3 juin 1672, je vous ai écrit mes trois dernières lettres dont le contenu que vous trouverez plus loin a été copié sur une minute que j'ai conservée. Je n'ai encore reçu aucune réponse. Comme le Gouverneur m'informe qu'il peut vous envoyer directement une lettre et qu'il a une occasion pour ce faire, je veux mettre à profit cette occasion de vous faire tenir ces quelques lignes. Votre aimable lettre du 15 juillet 1672 m'a été remise par le Gouverneur ; j'apprends par elle que vous m'aviez écrit le 8 mai dernier une lettre que devait m'apporter le Capitaine Haze lwood, mais qu'à mon grand regret je n'ai pas encore reçue.

Nous devons adresser nos prières à Dieu le Tout-Puissant pour quil nous pardonne nos péchés et nous accorde promptement la paix qui est si ardemment désirée, mais on ne peut pas dire grand chose quant à présent sur ce sujet dont vous serez mieux informé par la suite. C'est grand pitié d'apprendre comment ma sœur, votre femme, a été si douloureusement délivrée d'un enfant mort, mais nous sommes heureux que les choses n'aient pas en fin de compte tourné au pire et de cela nous devons remercier le Tout-Puissant.

J'ai reçu les 148 florins 16 stuyvers que vous aviez donné instruction à M. le Gouverneur de me faire verser pour le réglement du compte dont vous étiez débiteur à mon égard et je vous en créditerai.

J'ai, comme les autres, déjà payé cette année cinq fois 200 penning. Le premier paiement était au titre des impôts ordi-

---

(1) Veuf de Catherine van Swaenenburgh, petite-fille du grand patricien de Leyde qui avait été le protecteur et premier maître de Rembrandt. Isaac venait de se remarier avec Gertrude van Mierop, fille d'un brasseur de Rotterdam. La généalogie de cette famille est donnée dans le nobiliaire de Vorsterman van Oijen.

naires, mais les quatre suivants étaient pour des impôts extraordinaires. En conséquence de cette situation j'ai dû payer pour votre compte un sixième des cinquante florins que notre feue tante Martsens devait à l'Etat, soit 8 florins, 6 stuyvers et 10 penniges pour chacun. De tout ceci j'ai fait un compte et je vous ai débité. Veuillez le noter. J'ai été devant la Cour et j'ai offert d'affirmer sur serment que la part qui vous revenait sur les biens de notre tante avait été depuis longtemps transférée par nous au Nouveaux Pays-Bas. Mais Ils refusent de nous remettre ce sixième. Par contre j'ai reçu pour vous 1 florin 13 stuyvers et dix pennigs, soit un sixième des dix florins remis le 29 octobre 1672 à Amsterdam par Abraham de Witt comme formant le solde non encore payé de la succession avant partage de la tante Martsens. Nous avons bon espoir que le procès de l'oncle Jonas va bientôt être jugé. L'affaire est devant la Cour depuis le 10 octobre et nous semblons avoir l'avantage. Adrien dit fort heureusement que nous aurons l'argent et ainsi il n'y a plus de doute que nous l'aurons ; nous espérons que dans quelques mois nous aurons cause gagnée. En tous cas je ferai tout mon possible pour en terminer ; je vais souvent à La Haye pour recommander l'affaire à l'avoué et la lui expliquer.

Ma femme, comme la vôtre, va aussi bien que les circonstances le permettent. Notre fils Jean a à peu près quatorze mois ; il est beau et fort. Ma sœur Bruynsteen et son fils sont aussi en bonne santé. Elle passe une partie de l'année à Harlem.

Pour le moment je ne vois rien de plus à vous écrire. Dès que j'aurai une autre occasion, j'écrirai de nouveau ; faites de même je vous en prie. Soyons attentifs à prier et ne laissons pas aller à la dérive les ancres de nos âmes, c'est-à-dire la confiance que du fond du cœur nous plaçons en Dieu Tout-Puissant. N'ayons pas de doute que notre Seigneur dirigera toutes choses en vue de la gloire de Son Nom éternel et pour notre propre éternelle félicité.

Ma femme vous envoie ses respects affectueux, à votre femme et à toute votre famille, et je fais de même, étant et demeurant votre frère affectionné.

En hâte, car je pars pour Leyde où je dois assister à un enterrement.

I. de PEYSTER.

Rotterdam, 28 mars 1684.

Monsieur,

Ayant été priée par M. Abraham de Peyster d'écrire au sujet de l'héritage de Sara Martsens, je réponds ceci : je suis entrée dans la famille de Peyster il y a treize ou quatorze ans déjà, mais il n'a jamais été à ma connaisance que M. Jean de Peyster de New-York eût aucune propriété ou biens dans ce pays et de ce qui m'a été dit par mon défunt mari, Isaac de Peyster, j'ai compris que son frère avait transféré à New-York la part lui revenant. Mais cette succession lui étant échue plusieurs années avant mon mariage, je ne sais rien de plus que ce qui est dit ci-dessus.

Gertrude van den MIEROP,
Veuve d'Isaac de PEYSTER.

Rotterdam, 26 novembre 1693.

A Monsieur Abraham de Peyster (1)
maire de New-York
(par les soins d'un ami que Dieu veuille protéger)

Monsieur mon neveu,

Il nous a été fort agréable d'apprendre par la personne qui vous portera cette lettre que tous nos parents et amis vont bien ; mais de notre côté nous devons avec une grande douleur dans notre cœur vous informer qu'il a plu au Seigneur d'appeler notre femme et maman tendrement aimée de cette vallée de larmes en son Royaume éternel. Elle est morte le 20 du mois dernier qui était octobre, à une heure et demie de l'après-midi, ayant été malade et confinée dans son lit pendant un mois. C'est ainsi que nous avons été laissés seuls avec l'espoir de la revoir quand l'heure de notre mort sera arrivée et que nous entrerons dans le repos que Dieu voudra donner à tous les nôtres.

Il y a quelque six mois que notre fils Jean a été promu au rang d'avocat et qu'il a commencé de plaider. Dans ses lettres il envoie ses vœux affectueux pour que nous ayons longue vie et bénédictions.

Nous demeurons, Monsieur mon neveu, vos toujours obligés oncle et cousin

H. C. van Diemen (2)
Jean de Peyster.

Rotterdam, 15 novembre 1695.

A Jean de Peyster

Monsieur et cher cousin,

Votre agréable message écrit le 21 mars 1695 m'est bien parvenu sous enveloppe au nom de cousin Pierre de Peyster (3) d'Amsterdam et j'ai aussi appris avec plaisir la richesse et la prospérité de toute la famille et de vous-même.

---

(1) Abraham de Peyster (1657-1728) fils aîné de Jean et de Cornélie van der Elburch, fut successivement maire, colonel de la milice, juge suprême, président du tribunal provincial, gouverneur par intérim et enfin trésorier général de la province de New-York. Il eût pour successeur dans cette dernière charge son fils aîné Abraham (1696-1767) à qui succéda son fils Frédéric qui, désigné par sa grand'tante Jacqueline comme seul héritier de tous les biens de la famille, situés en France, donna sa démission pour venir à Rouen recueillir cet héritage.

Une statue d'Abraham de Peyster orne la petite place qui se trouve à l'entrée du port de New-York.

(2) Hugo-Christian van Diemen avait épousé la veuve d'Isaac de Peyster.

(3) Il y avait alors deux Pierre de Peyster qui étaient cousins germains. L'un né à Harlem, fils de Lieven, était avocat à la Cour de Hollande. L'autre, celui dont il s'agit ici était né à Rouen en 1639, cinquième fils de Jacques. A sa sortie de l'université de Hardewijk il avait épousé à Utrecht Gertrude van Dyk, dont il n'eût qu'une fille Catherine, née en 1666, mariée en 1684 à Sloterdijk à son cousin Abraham de Peyster. A la mort de sa première femme Pierre s'était remarié avec Pétronille van Kesteren dont il eût plusieurs enfants, entre autres

J'avais espéré avoir l'honneur d'un entretien avec M. Dirk Bancker (1), votre beau-frère, au sujet de votre situation et de celle de tous nos amis, et ensuite d'envoyer une nouvelle lettre à nos parents par les soins de Son Excellence.

Dans l'intervalle, j'apprends aujourd'hui qu'un bateau va d'ici faire voile pour New-York ; je ne pouvais négliger mon devoir et je saisis cette occasion de vous envoyer quelques détails sur mon sujet. Je suis encore, Dieu merci, dans un bon état de forces et de santé. J'ai 24 ans, étant né le 28 septembre 1671, mais je n'ai pas été aussi heureux que mes autres parents, n'étant pas marié et ne pouvant encore rien faire pour l'accroissement de la famille de Peyster. Je fais encore ménage avec mon beau-père, M. Hugues-Chrétien van Diemen. Je ne peux pas encore vous dire quand ma famille pourra s'accroître d'une femme, mais ce que je peux vous dire c'est que la tenue d'un ménage est pour les hommes la source de beaucoup de soucis. Quant à mon métier, j'ai depuis deux ans passé les examens pour être avocat et déjà souvent j'ai été assez heureux, avec l'aide de Dieu, pour faire triompher la cause de mes clients et j'ai l'intention de continuer ma carrière légale.

Il m'a été extrêmement agréable d'apprendre que ma tante, à son grand âge de soixante trois ans (2) est encore si alerte et j'espère que longtemps encore le même bonheur lui sera conservé jusqu'à sa fin bénie. Je n'ai pas moi-même eu le bonheur de garder ma mère jusqu'à un âge aussi avancé. Nos parents doivent avoir appris par les lettres à cousin Pierre de Peyster qu'il a plu à notre Seigneur Dieu de me la reprendre pour la transférer à son Royaume éternel il y a deux ans, le 20 octobre 1693 alors qu'elle était dans sa cinquantième année. Mais que la volonté de notre Seigneur soit faite.

Faites les salutations affectueuses de mon père et de moi-même à tous nos cousins et à leurs enfants, mais bien plus particulièrement à ma tante et votre femme, bien que nous n'ayons pas l'honneur de les connaître tous personellement.

Veuillez rappeler à cousin Abraham puisqu'il est l'aîné de la famille et le seul que j'ai eu l'honneur de rencontrer que j'ai été très étonné que depuis son départ il n'ait pas tenu sa promesse d'échanger des lettres comme nos défunts pères avaient toujours pris la peine de le faire.

Vous ayant souhaité à vous et à votre famille et à tous nos parents toutes les bénédictions de Dieu, je termine pour le moment en signant votre toujours affectionné serviteur et cousin,

Jean de PEYSTER.

Adrienne-Jacqueline qui épousa son cousin germain Jacques de Peyster, fils de Jean, qui à la mort de son oncle Samuel devint le chef de la banque de Rouen. Une autre fille mariée à un réfugié huguenot, Jean-Jacques Japin, sous-directeur de la compagnie des Indes, mourut aux Indes.

(1) Jean de Peyster, maire de New-York, commandant la cavalerie de la milice, réputé le plus bel homme de son temps, avait épousé une fille de Gérard Bancker, maire d'Albany dont une autre fille avait épousé son frère Cornélis. Les Bancker dirigeaient un important commerce de fourrures.

(2) Cornélie van der Elburch était effectivement née à Harlem en 1632.

Rotterdam. 16 novembre 1703.

A M. Abraham de Peyster

Monsieur mon cousin,

C'est avec surprise, pensant avoir été oublié par les parents, mais avec plaisir que j'ai reçu le mois dernier votre lettre qui porte la date du 21 juillet. La procuration et les autres documents de M. Jean van Sevenhoven (1) ne sont arrivés que longtemps après ? Quand je les ai reçu j'en ai fait faire une copie authentique que j'ai envoyée à M. Ferrand (2) exécuteur testamentaire de la veuve Sevenhoven comme il m'avait demandé de le faire. Pour gagner du temps, nous avons, M. de Réauté et moi (3), fait le nécessaire pour que M. Ferrand accepte la traite de 100 livres sterlings et nous continuons de faire de notre mieux pour que les instructions de T. Sevenhoven soient suivies. J'ai déjà suivi au sujet de cette affaire un décompte établi de manière sûre par M. Ferrand et d'après lequel la succession s'élèverait à 5.501 florins 4 dont il y aurait lieu de déduire toutefois quel-

(1) D'origine flamande les van Sevenhoven s'étaient de bonne heure fixés en France. Vers le milieu du seizième siècle Jacques van Sevenhoven était imprimeur à Lyon. Les livres qu'il édita sont à l'enseigne de son nom traduit en français J. de Septgranges) ou en latin (a septem grangiis). Ayant échappé au massacre de la Saint-Barthélemy il se réfugia à Genève d'où il gagna Frankenthal. Ses fils s'établirent en Hollande.

Né à Amsterdam Théodore van Sevenhoven fonda à la Rochelle un établissement de banque. Il semble y avoir acquis une large aisance, possédant une maison rue Juiverie et une maison de campagne dite Le Maillet.

De son mariage avec Anne Gisbert il eut trois fils et quatre filles. Les deux aînées épousèrent à La Rochelle Pierre le Roy et Jean de Peyster, de Rouen, sixième fils de Jacques, qui tous deux étaient associés à leur beau-père, un autre associé paraissant avoir été Henry Ter Smitten d'une très vieille famille patricienne d'Amsterdam dont un frère ou cousin germain, Gaspard, avait épousé la fille de Lieven de Peyster, quatrième fils de Josse.

A la Révocation, Sevenhoven se réfugia avec sa femme et ses filles en Hollande où il mourut en 1690. La veuve de Jean de Peyster s'y remaria avec Jacques Astier tandis que ses plus jeunes sœurs y épousaient, l'une Thomas de Réauté, du Hâvre et l'autre Jean Rouvière, de Fraissinet en Languedoc.

Des trois fils, l'aîné Henry était mort ; son fils Théodore se fixa à Cork en Irlande. Les deux plus jeunes, Jean et Daniel, se réfugièrent à Londres d'où Jean alla à New-York rejoindre d'autres grands marchands rochelais, les Bernon et les Fleuriau avec qui il contribua à établir une église réformée française. C'est le petit groupe qui fonda New-Rochelle.

M. Aimé de Fleuriau qui fut Ambassadeur de France à Londres était le petit fils d'un Fleuriau de New-Rochelle, où il est enterré.

(2) Jean Ferrand avait été en 1690 l'exécuteur testamentaire de Théodore van Sevenhoven.

(3) Descendant de Louis de Réauté, un compagnon de Henry IV que celui-ci avait anobli et qui prit part à plusieurs synodes, Thomas de Réauté, né au Havre, s'était, à la Révocation, réfugié à Rotterdam où, en 1690, il épousa Esther van Sevenhoven. Son cousin Jean de Réauté Vicomte de Montivilliers, était resté au Hâvre où il était un des notables de la communauté protestante.

ques frais supplémentaires. En outre de cette somme il y avait un legs hors part de 500 florins en faveur de M. Sevenhoven, ce qui mettait le total de la succession à 6.001 florins sur lesquels rien n'a encore été prélevé. Les frais devront être déduits. Ceci pour votre information.

Vous avez été trompé de manière fâcheuse par les lettres de M. Sevenhoven de Londres vous annonçant la mort de votre sœur de Peyster, femme de cousin Jacques de Peyster de Rouen (1), car j'en ai parlé avec détails il y a quelques jours à peine avec la mère de cousin Jacques qui ne savait rien sinon que tout allait bien et qu'ils étaient en bonne santé.

Quant à la situation de cousin Jacques de Rouen, je ne vois rien à vous dire sinon qu'il doit recevoir, si je comprends bien, la moitié de l'héritage laissé par cousin Samuel de Peyster.

L'affaire concernant l'argent de M. Le Quesne est toujours au même point et à mon avis, si elle doit être poursuivie, on tirerait de grands éclaircissements des lettres de cousin Samuel. Je vous demanderai de me les envoyer si vous pensez qu'elles peuvent être de quelque importance.

Je me réjouis du fond du cœur de la prospérité de vos affaires et de ce que la fortune sourit aussi à tous nos amis ; et vous me donneriez une grande preuve d'amitié et vous me feriez un vif plaisir si vous me donniez autant de détails que possible sur la situation de la famille.

Je ne suis pas moins heureux de voir qu'avec vous le nom des de Peyster va se répandre de plus en plus parce qu'il semble qu'il s'éteindra bientôt en Europe à moins que les choses ne

---

(1) Adrienne-Jacqueline, demi-sœur de Catherine qui avait épousé Abraham de Peyster, avait en 1701, épousé à Dordrecht son cousin germain Jacques de Peyster, fils de Jean et d'Anne van Sevenhoven. Elle ne mourût qu'en 1762, âgée de 86 ans. Par suit ed l'interdiction pour les étrangers de posséder des biens en France, son mari, qui avait la nationalité francaise, avait à la mort de leur oncle commun, Samuel, en 1703, recueilli la totalité des biens que celui-ci possédait en France et qu'Adrienne légua à son tour à son petit-neveu Frédéric de Peyster, petit-fils de sa sœur Catherine, qui pour entrer en possession de cet héritage avait acquis des droits miniers en Bretagne qui lui donnaient la qualité de « régnicole ». Ces biens comprenaient entre autres le double hôtel de la rue du Fardeau qu a été détruit pendant les bombardements de 1940 et dont la porte d'entrée est représentée dans l'album des vieux hôtels de Rouen, ainsi qu'une maison de campagne à Eauplet dont notre ami Garreta avait fait un musée. Cette maison avait été léguée à Samuel par sa cousine Madeleine de Brachon, fille de Jean-Baptiste, Seigneur de Bévilliers-Sénitot et d'Esther de Lavoye, femme de Pierre de Civille, seigneur de Saint-Mard, qui à la Révocation gagna la Hollande où il servit comme gentilhomme d'honneur dans la maison d'Orange-Nassau.

Samuel qui avec son frère aîné Jacques, mort l'année même de son mariage, avait fait construire le double hôtel de la rue du Fardeau à l'occasion de leur mariage en 1676 avec leurs cousines germaines Catherine et Elisabeth Le Quesne, filles de Messire Jacques Le Quesne, écuyer, avocat au Parlement de Normandie, et d'Elisabeth de Lavoye, s'était fait accorder en 1684 le droit de bourgeoisie d'Amsterdam où son père était mort dans l'hôtel qu'il avait fait construire sur le Keyzersgracht (où il porte aujourd'hui les numéros 305-306) et avait pu ainsi rester après la Révocation à Rouen où les intendants le signalent comme un « religionnaire endurci ».

prennent une tournure tout à fait différente. Il semble que nos amis se félicitent de mon nom de Jean. Pour moi, j'ai une assez bonne santé et j'ai eu 32 ans le 28 septembre dernier, mais je ne suis pas encore marié. Je suis depuis dix ans avocat et non marchand comme l'indiquait par erreur votre procuration et je poursuis encore cette carrière. Je m'étonne que vous n'ayez pas sû cela car je l'avais écrit il y a longtemps déjà à cousin Jean en réponse à sa lettre, mais depuis cette époque je n'ai pas eu de nouvelles de nos amis de New-York — mais j'espère que vous me procurerez le plaisir de recevoir réponse à cette lettre. Papa van Diemen s'est remarié depuis la mort de notre sainte maman mais n'a pas d'enfants. Il passe cet été à Spykenis où il a sa maison de campagne et où il compte se distraire à loisir. Je suis donc seul et sens que j'aurais besoin d'une bonne épouse

Que notre Seigneur Dieu me donne et vous donne à tous tout ce qui peut vous être bon et utile et étende sur nous ses faveurs et sa bénédiction et nous accorde la santé. Que son Saint-Esprit nous prépare pour une mort heureuse et nous fasse participer à la communion des Saints.

Je finis ici ma lettre après avoir présenté mes devoirs et mes respects cordiaux à tous nos parents, mais plus particulièrement à vous.

Je demeure à jamais, Monsieur mon cousin, votre serviteur et cousin.

Dr J. de PEYSTER.

Rotterdam, 29 février 1704.

A Jean de Peyster

Monsieur et cher cousin,

J'ai reçu votre agréable lettre du 1er août 1707. Pendant tout le mois d'août, ayant eu congé, je l'ai passé avec ma femme dans la maison de campagne de mon beau-frère Rammelman.

Les servantes ne m'ont pas fait suivre votre lettre et ainsi ne l'ai-je reçue qu'en septembre ; je n'ai pas alors répondu, vous croyant déjà parti. Après cela j'ai vu dans une gazette qu'en août la flotte était partie pour la Jamaïque et qu'elle y était arrivé en novembre. J'espère et veux croire que vous-même à cette époque étiez arrivé à New-York.

Comme un bateau va bientôt faire voile d'ici pour Boston, je ne veux pas laisser échapper cette occasion de vous assurer de mon inaltérable affection. Bien que vous ayez pu m'accuser pour ne pas avoir écrit plus tôt, je vous assure que ce n'est pas par manque d'affection, mais bien pour les raisons que je vous ai dites. J'espère apprendre que vous êtes arrivé en bonne santé et que vous avez trouvé ma cousine et vos chers enfants et ma tante, cousin Abraham et le reste de la famille, dans la condition florissante que ma femme et moi souhaitons à tous nos parents pour de longues années à venir jusqu'à une mort bénie.

Je vous suis obligé pour vos bons vœux à l'égard de notre Gertrude-Anne. Il a plu au Tout-Puissant d'accomplir nos souhaits et elle commence à grandir gentiment. Nous vous sommes encore reconnaissants pour les souhaits. Nous espérons un autre enfant pour le mois d'avril et nous espérons que par la

faveur de Dieu il naîtra de bonne santé et de bonne constitution. Avec l'aide de Dieu nous allons assez bien, mais ma femme a pris un mauvais refroidissement qui l'a beaucoup incommodée, car elle toussait constamment, nuit et jour. Mais elle est maintenant presque entièrement remise.

Nous vous remercions pour les messages amicaux de cousin Abraham et des autres amis. Nous sommes heureux de les savoir dans une situation prospère. Veuillez, je vous prie, transmettre à tous tous nos compliments et ceux de Papa et Maman van Diemen.

Je demeure, Monsieur et cher cousin, votre serviteur et cousin.

Jean de PEYSTER.

P. S. Cousin Miérop est mort le 29 décembre 1707 (1). J'envoie une copie de cette lettre par voie de Londres.

Rotterdam, 30 septembre 1704.

Monsieur mon cousin,

Votre aimable lettre du 24 avril de cette année est bien arrivée et c'est avec joie que j'apprends votre situation prospère dont je vous souhaie avec tout mon cœur la continuation par la grâce de Dieu à la protection de qui je recommande tous nos parents. Comme il est très difficile de voir aucun de nos parents ici, en Hollande — pour ma part du moins, la distance est trop grande pour que je puisse les joindre — la plume devra entre temps suppléer aux rencontres et causeries.

Nous n'avons pas seulement reçu et transmis le montant de la traite de cent livres sterlings, nous avons aussi payé au mois de juillet sur l'ordre de Guillaume Bancker, 2.200 florins, monnaie courante de Hollande ; et sur les instructions de M. van Sevenhoven. Ils nous ont promis de vous écrire à ce sujet. Aussi attendons-nous un avis au reçu duquel nous agirons selon vos instructions et nous lui enverrons un décompte exact de sa part de la succession. J'attends des lettres assez importantes qu'avait écrites cousin Samuel, car cette affaire a déjà traîné pendant un temps considérable.

J'envoie ceci à Londres de la même manière que j'avais fait parvenir ma dernière lettre à votre correspondant.

Souhaitant toutes les bénédictions de l'âme et du corps à tous nos amis, sans oublier votre femme qui, je me souviens, vint avec moi à Briel lorsque vous quittâtes la Hollande. Demandez-lui, je vous prie, si elle se souvient de l'accident avec le chien dans la barque.

Dans l'espoir d'une lettre de vous, je demeure honoré, Monsieur et cousin.

Votre cousin pour vous servir.

J. de PEYSTER.

---

(1) Gerbrand van Mierop (1666-1708) était un cousin germain de Jean de Peyster. Sa fille Aletta épousa Adrien Deynoot ; fils de Pierre, bourgmestre de Rotterdam, dont un petit-fils (baron Gevers-Deynoot) releva le nom de sa mère. Son fils Jean avait épousé Marguerite Deynoot et fut l'aïeul d'Henry van Mierop qui épousa Adrienne Gevers-Deynoot.

Rotterdam, 13 janvier 1705.

Monsieur mon cousin,

Le 8 du mois dernier, j'ai eu l'honneur de vous faire tenir une réponse sous pli transmi par M. Bancker. Pour plus de sûreté, je vous envoie une copie des points principaux de ma dernière lettre.

Votre agréable lettre du 21 août 1704 m'est parvenue sous enveloppe, de M. Guillaume Bancker, d'Amsterdam ; et c'est avec plaisir que j'apprends votre prospérité et celle de tous nos parents à qui, à ce début de la nouvelle année, je souhaite tous les bienfaits et bénédictions du corps et de l'âme. J'ai reçu en même temps la lettre de M. Sevenhoven en date du 8 août, mais je ne comprends pas pourquoi il fait traite sur nous pour un nouveau montant de 300 livres sterlings dû à vous même et a Samuel, au lieu de traites à présenter sur instructions à quarante jours de vue ; car il nous avait expressément donné l'ordre de payer une moitié à M. Paul Bancker de Londres. Nous avons dû payer la part de M. Paul Boucher parce qu'il a modifié ses instructions ; quant à M. Bancker il a reçu sa moitié dans le courant du mois de juillet. Cela ne nous fait aucune différence à qui nous payons puisque nous devons payer. La traite au nom de M. Paul Boucher eût été payée depuis longtemps si celui-ci avait reçu les intstructions de M. van Sevenhoven. Il nous a promis d'écrire à ce sujet à M. van Sevenhoven que nous détenons pour son compte. Veuillez lui demander (comme je l'ai aussi demandé à cette honorable personne) de nous donner instruction de payer le surplus de la succession, soit à M. Paul Boucher, soit à M. Bancker — cela ne fait pour nous aucune différence. Il n'a pas besoin de fixer la somme car les instructions seront ponctuellement suivies et un décompte exact et détaillé de cette part de la succession lui sera transmis.

En terminant je vous signale que cette lettre ira par la voie de Londres, sous couvert de Charles Lodwyck, et je demeure après vous avoir offert à vous et aux autres parents mes bons offices.

Monsieur et cousin, votre humble serviteur et cousin.

J. de Peyster.

Rotterdam, 27 mars 1705.

Monsieur et cousin,

J'ai eu votre message par les soins de M. Barent Rynderse ; mais avant qu'il ne fût parvenu, j'avais déjà reçu vos lettres de 28 août 1704 (dont vous m'envoyez une copie et à laquelle j'avais déjà répondu) et du 8 janvier 1705. Par cette lettre et par M. Bancker d'Amsterdam, comme aussi par ma lettre à M. van Sevenhoven, vous pourrez vous rendre compte des raisons pour lesquelles M. de Réauté et moi n'avons pu accepter la traite de trois cents livres sterlings. Nous vous envoyons aussi, bien que cela ne soit pas nécessaire une copie de notre dernière lettre à M. van Sevenhoven et nous déclarons que nous ne com-

prenons pas ses faits et gestes. J'ai aussi dit tout cela à M. Rynders. Vos droits sur la traite sont toutefois sauvegardés par M. Bancker. Nous pensons qu'au reçu de notre dernière communication M. van Sevenhoven prendra d'autres mesures.

Je suis heureux de voir que tous nos amis et vous-même êtes en possession d'une aussi belle fortune et j'espère que Dieu vous maintiendra à l'avenir, vous et tous nos parents dans une situation prospère. Je vous prie de leur offrir à tous mes bons offices bien que je n'aie pas été jusqu'ici assez heureux pour faire personnellement leur connaissance.

Je n'ai eu aucune occasion de rendre des services amicaux à M. Rynders. Quand il m'a apporté votre lettre j'étais occupé avec un avocat et je me suis trouvé ainsi dans la nécessité de le prier de revenir avant son départ ; mais comme ceci se passait peu de temps avant son départ, il n'a pas pu revenir et j'ai dû faire suivre cette lettre à Londres ainsi que celle destinée à M. van Sevenhoven.

Je vous recommande l'affaire Le Quesne (1) et je voudrais savoir pour quelle raison le sceau dont vous avez cacheté votre lettre comportait deux moutons tandis que cousin Jean n'en a qu'un dans ses armoiries (2).

Vous offrant une fois de plus mes bon offices, je demeure, Monsieur et cousin, votre obéissant serviteur et cousin.

Jean de PEYSTER.

Papa van Diemen voue envoie ses meilleures compliments ainsi qu'à tous nos autres aprents. Il est toujours en bonne santé et a maintenant une troisième femme, mais pas d'enfants.

(Par les bons soins d'un ami que Dieu veuille protéger).

---

(1) Pierre Le Quesne, frère d'Elisabeth et Catherine qui avaient épousé Jacques et Samuel de Peyster, avait eu quatre fils.

(2) Selon l'usage flamand, l'aîné seul avait le droit de porter les armes originales de la famille ; les cadets en portaient qui étaient souvent très différentes, quelquefois celles de leur mère. Bien que devenue branche aînée, les Peyster de Hollande avaient conservé celles adoptées par un de leurs ancêtres (d'or à un tillot de sinople). Ce sont celles que Samuel de Peyster fit enregistrer à l'Armorial général de la France en 1697. Se conformant à l'usage qui vient d'être rappelé, Abraham y avait ajouté deux moutons paissant en les accompagnant de la devise « Depasco » qui rappelait l'origine du nom, peyster étant dérivé du latin pastor (à cette époque on appelait encore peysters, dans certaines régions des Pays-Bas, les pâtres à cheval). Pour distinguer ses armes de celles de son aîné, Jean n'y avait porté qu'un mouton.

Les armes anciennes de cette branche qu'on trouve sur les sceaux attachés à certains actes ou sur des pierres tombales à Gand, étaient : De sable à la fasce de gueules, chargée de trois coquilles d'or, accompagnée de deux lévriers courants d'argent, l'un en chef, l'autre en pointe.

L'ancienne devise de la famille était : « Honor est premium virtutis ».

Rotterdam, 25 décembre 1705.

A Jean de Peyster

Monsieur et très cher cousin,

Vos agréables lettres en date des 6 novembre 1704 et 5 mars 1705 me sont toutes deux bien parvenues. J'ai répondu à la première le 27 mars 1705 et j'espère que vous l'avez déjà reçue. J'ai appris avec plaisir par la seconde, votre prospérité et celle de notre famille. Quant à moi j'ai eu deux grands changements dans mon existence depuis le 27 mars. Tout d'abord j'ai été élu pour deux ans échevin de cette ville ; ensuite j'ai épousé le 10 juin Mademoiselle Marie Rammelman et j'espère que ce mariage tournera à la gloire de Dieu et à notre profit mutuel. Je suis heureux de voir que par la grâce de Dieu, vous continuez à accroître les de Peyster. Le temps montrera dans quelle mesure je serai assez heureux pour faire de même, mais je ne suis pas sans espoir.

J'ai plaisir à apprendre les progrès de votre fils (1) en français et en anglais et j'espère qu'il continuera, en suivant au fur et à mesure les traces de son père et qu'il vous donnera toujours plus de satisfaction. Je fais le même vœu pour vos autres enfants (2).

Il me sera très agréable de faire tout ce qui sera possible pour maintenir entre nous bonne entente et amitié par l'échange de lettres qui suppléront à l'absence de relations personnelles.

De ce côté de l'océan la guerre continue entre la France et l'Espagne. Les dernières bonnes nouvelles que nous recevons du théâtre des hostilités sont que Barcelone, la capitale de la Catalogne, a fait sa soumission au roi Charles III ainsi que toute la province à l'exception de Rosas.

Nous espérons vivement que Dieu nous épargnera bientôt cette guerre ruineuse et nous fera la grâce de nous accorder une paix durable, mais plutôt que la paix cette liberté de conscience dont la valeur est au-dessus de toute appréciation humaine.

Vous souhaitant de tout cœur et à jamais pour vous et tous nos amis une santé durable et vous envoyant les compliments de ma femme et les miens, je signe.

Monsieur et cher cousin, votre obéissant serviteur et cousin affectionné.

Jean de Peyster.

---

(1) Jean né en 1694, mort en 1789, maire d'Albany. Il avait épousé une Schuyler dont le père avait été aussi maire de cette ville.

(2) Jean avait un autre fils, William, alderman de New-York, marié à une Roosevelt, et un nombre assez considérable de filles. Un autre William, arrière petit-fils d'Abraham, et dont la grand'mère était aussi une Schuyler épousa une autre Roosevelt.

Sur le rôle joué par les Schuyler dans la colonie, il y a de jolies anecdotes et de charmants souvenirs de Madame Grant, et dans ceux de la comtesse de la Tour du Pin Gouvernet. Plus récemment le Dr Beernink a apporté de nouvelles précisions sur l'origine de cette famille dans l'ouvrage qu'il a consacré à un de ses ancêtres, le grand humaniste Arent van Slichtenhorst. Son représentant le plus illustre a été le général Philippe Schuyler qui, au cours de la guerre d'Indépendance, défit les Anglais à Saratoga.

Rotterdam, 25 décembre 1705.

A Abraham de Peyster

Monsieur et très cher cousin,

Aujourd'hui 29 décembre, je vous envoie cette lettre qui contient tout d'abord ue copie de celle que je vous ai envoyée via Curaçao par un bateau allant d'Amsterdam à Londres, ainsi qu'une lettre adressée à M. Jean van Sevenhoven. Bien que j'aie l'espoir qu'elle vous atteindra, je vous répète qu'à mon très grand regret je ne peux pas vous aider. Je pense que la méthode la meilleure et la plus rapide consisterait à nous faire envoyer par M. van Sevenhoven l'ordre de payer (à qui ?) le solde restant dû sur cette transaction. C'est ce que nous lui avons écrit dans notre dernière lettre et c'est aussi ce nous vous avons écrit.

La prospérité continue de vous-même et de nos chers parents m'est fort agréable. Dans la lettre que je vous ai envoyée par la voie de Curaçao, je vous ai écrit en détail au sujet des changements survenus dans ma position et de mon mariage avec Mademoiselle Marie Rammelman.

Vous pouvez être assuré que je serai et que je continuerai d'être votre très affectionné et dévoué cousin.

Jean de PEYSTER.

P. S. Veuillez présenter les meilleurs respects de ma femme et de moi-même à nos parents en général, mais plus particulièrement à ma tante et à votre femme.

Rotterdam, 7 mai 1707.

Mon cher Monsieur et cousin,

J'ai reçu votre lettre cette nuit et je suis heureux de vous savoir arrivé en bonne santé, état dans lequel j'espère vous revoir ici. Ma femme a pris le lit cette nuit même et maintenant à 11 h. 1/2, par la grâce de Dieu, vient d'être délivrée d'un fils comme vous le souhaitiez dans votre lettre. Nous vous sommes reconnaissants pour cette pensée amicale.

C'est pour cette raison que je n'ai pas envoyé ma lettre à cousin Abraham mais je ne manquerai pas de le faire.

Nous vous savons beaucoup de gré de penser si souvent à nous et vous pouvez être assuré que de même nous pensons souvent à vous — chaque jour en vérité — et que nous continuerons de le faire.

En hâte nous interrompons notre lettre après avoir adressé nos compliments à vous-même et à votre famille, mais plus particulièrement à M. Bancker.

Je demeure, Monsieur et cher cousin, votre affectionné et obéissant serviteur et cousin.

Jean de PEYSTER.

P. S. Mère et enfant vont, grâce à Dieu, aussi bien que les circonstances le permettent.

A Monsieur Jean de Peyster
chez Monsieur Guillaume Bancker
marchand à Amsterdam

Rotterdam, 23 mai 1707.

Monsieur et cousin,

Dieu Tout-Puissant et seule source de sagesse nous a pris notre fils Jean de Peyster, la nuit dernière à huit heures trois quarts et l'a transféré en son royaume éternel. De quoi je vous informe, ne doutant pas qu'ayant pris part à notre joie, vous prendrez part aussi à notre douleur, d'autant plus que c'est de vous qu'il avait reçu son nom. Il avait été maladé quatre jours et a beaucoup souffert.

Ma femme et moi adressons nos compliments à vous-même et à M. Bancker.

Votre serviteur et cousin.

Jean de PEYSTER.

P. S. Ma femme, grâce à Dieu, est autant que le permettent les circonstances, bien.

M. Jean de Peyster, demeurant à présent chez M. Guillaume Bancker, marchand à Amsterdam.

Rotterdam, 20 juin 1707.

Au Colonel Abraham de Peyster

Monsieur et cher cousin,

J'ai bien reçu vos deux lettres écrites au mois d'août dernier et le 10 octobre 1706 — cette dernière par les soins de cousin Jean de Peyster qui, grâce à Dieu, est aussi bien que de coutume et est maintenant sur le chemin de retour vers Londres d'où il rentrera chez lui. Nous vous avons grande obligation et reconnaissance pour les bons vœux à l'occasion de notre mariage. Nous vous retournons nos vœux affectueux pour que le Dieu Tout-Puissant vous conserve, vous et votre femme, et vos chers enfants et tous nos autres parents et amis, en bonne santé pour beaucoup d'années à venir, pour l'honneur de Son nom et votre profit. Amen.

Vous avez fait erreur ou je dois m'être mal exprimé, si vous pensez que Dieu m'a donné un fils comme premier-né. C'était une fille qui a maintenant quinze mois et demi, mais elle est depuis quelques temps si malade, souffrant de dents, que nous avons presque perdu l'espoir de la sauver. Que Dieu lui donne ce qui doit être pour son bien !

Depuis ce moment, ma femme a été encore alitée et le 7 mai de cette année elle a été délivrée d'un bel enfant bien constitué, un fils, qui ayant été malade quatre jours, est mort ayant à peine quinze jours. Que la volonté de Dieu soit faite ; Il est tout puissant et peut ajouter bien des jours à nos existences. Nos âges, ma femme ayant 33 ans et moi 35, nous donnent encore espoir et d'autres cherchent aussi à nous consoler par cette pensée.

Cousin Jacques de Peyster, de Rouen, est mort il y a quelques temps à la grande douleur de sa femme, comme bien vous le

pensez. Nous vous offrons tous notre sympathie à cette occasion (1).

Depuis j'ai renoncé à l'échevinat et j'ai repris mon métier d'avocat. Je n'ai pas l'âme d'un marchand (je n'ai pour cela ni goût, ni capacité) ; si toutefois mes services peuvent en quelque manière contribuer à la prospérité des affaires de mes parents vous pouvez être assuré que je les mets à leur disposition à l'extrême limite de mes facultés.

Nous n'avons pas oublié de porter chaque jour, en un verre de vin, la santé de nos parents de New-York, et votre frère et moi, en écrivant ceci, faisons de même avec une tasse de thé et nous espérons que Dieu lui permettra d'atteindre en toute sûreté le point de destination et vous donnera ainsi qu'à nos autres parents de nouveaux motifs de joie et de reconnaissance.

Ainsi, après avoir offert nos services à ma tante, à ma cousine votre femme, à cousin Isaac, à cousin Cornélis et à leurs femmes, sans oublier Anne Bancker, femme de cousin Jean qui est ici avec nous, qui, il y a deux jours à peine a reçu d'elle une lettre très agréable, et espère à son retour pouvoir réparer tous les dommages qui sont dus à leur absence — et à toute la famille que nous recommandons à la Divine Providence et en vous renouvelant l'assurance de notre dévouement, nous signons.

Votre cousin. Jean de PEYSTER.

Par les soins du capitaine Jean de Peyster que Dieu veuille protéger.

Rotterdam, 22 juillet 1707.

Monsieur et cher cousin,

J'apprends avec plaisir par votre lettre que vous êtes arrivé à Londres en bonne santé et j'espère que vous continuerez à jouir de ce même bienfait pour lequel Dieu soit loué.

Notre chère petite Anne, par la bonté de Dieu, se remet et commence déjà à être gaie et de bonne humeur. Nous ne sommes pas sans espoir qu'elle recouvre complètement la santé. J'aurais dû écrire plus tôt mais comme vous m'aviez promis de m'envoyer les détails de votre voyage, j'attendais une autre lettre. Ne la recevant pas, je ne veux pas attendre davantage...

(*Le reste manque*).

Votre serviteur et cousin. Jean de PEYSTER.

Monsieur Jean de Peyster, chez Monsieur le Colonel Charles Lodwyck, marchand à Londres.

---

(1) Jacques de Peyster (1676-1707), né à La Rochelle, était le seul enfant de Jean et d'Anne van Sevenhoven qui eût survécu. De son mariage avec Jacqueline de Peyster il eût plusieurs enfants qui moururent jeunes. Sa veuve se remaria avec un personnage important de la colonie hollandaise de Rouen, Abraham van der Hulst qui reprit la direction de la banque. Elle n'en eût pas d'enfant et institua légataire universel son petit neveu Frédéric, fils d'Abraham et de Marguerite van Cortlandt. A son tour Frédéric, le « marquis », n'eût pas d'enfant et les biens passèrent aux enfants de son frère James (1726-1799) armateur à New-York dont descendent presque toutes les branches actuellement existantes de la famille.

Rotterdam, 21 mai 1709.

A Jean de Peyster

Monsieur et cher cousin,

J'ai reçu le mois dernier vos aimables lettres qui toutes deux portent la date du 28 août 1708, l'une quelques jours après l'autre. C'est avec joie et bonheur que j'ai appris votre retour en bonne santé le 13 juin dernier car jusqu'alors j'avais été assez inquiet à votre sujet, un assez long intervalle s'étant écoulé depuis que j'avais appris votre départ d'Angleterre. Cela m'a aussi donné grand plaisir d'apprendre que vous aviez trouvé toute votre famille bien : non seulement ma cousine, votre femme et tous vos enfants, mais tous nos parents. Je prie le Tout-Puissant qu'Il vous fasse la grâce de vous conserver dans cet heureux état pour beaucoup d'années à venir jusqu'à ce que vous arriviez à une mort bénie. Amen.

Quant à nous, par la bonté éternelle de Dieu, nous sommes toujours en bonne santé. Je vous suis obligé et reconnaissant pour vos souhaits en ce qui concerne ma femme. Ils ont été accomplis et ma femme a été délivrée, le 19 avril 1708, d'un fils bien portant que nous avons appelé Isaac, du nom de mon père (1), et qui, par la bonté de Dieu, est encore vivant, de même que Gertrude-Anne, bien que celle-ci nous ait donné grand souci l'hiver dernier.

L'hiver dernier a été si extraordinairement froid que non seulement les rivières ont été gelées, mais sur une étendue de plusieurs milles à partir du rivage, la mer était recouverte par de grandes masses flottantes de glace, qui jetées sur côte, y faisaient par endroits des montagnes.

En fait le froid a été si intense que plusieurs personnes ont eu leurs doigts ou leurs orteils gelés ; quelques-unes même sont mortes.

Nos deux enfants ont eu la rougeole et la longue station au lit avait affaibli Gertrude-Anne au point qu'elle ne pouvait se tenir debout ni marcher, mais maintenant, avec l'aide de Dieu, elle s'est remise et va à l'école.

Isaac a maintenant quatre dents et malgré les douleurs qu'il en ressent à la bouche est bien courageux. J'espère, l'hiver prochain, avec l'aide de Dieu, avoir un fils ou une fille.

Je souhaite que vous puissiez me dire dans votre prochaine lettre quel était le nom de la mère de mon père, notre grand'-mère, quelles étaient nos armes et il me serait aussi agréable de trouver la même information pour mon autre grand'mère.

Cousin Prins (2) dont je crois que nous avons un jour visité ensemble la maison de campagne à Krooswyck, à quelque distance d'ici ,est mort au début du mois dernier.

Les commissaires sont maintenant ici à La Haye à titre provisoire, pour essayer de négocier la paix et ils disent que les

(1) Isaac (1708-1733) avocat à la cour de Hollande, mort sans alliance.

(2) Eeuwout Prins avait épousé Kenau van Mierop, sœur de Gerbrand dont il est question dans une lettre précédente. La généalogie de cette famille a été donnée par Vorsterman van Oijen dans son grand ouvrage sur les familles illustres des Pays-Bas.

affaires prennent une tournure favorable. La France fait de grandes propositions poussée par le manque d'argent et la disette de grains. Le seigle et la farine sont ici à des prix très élevés qui montent cependant encore chaque jour, les semences d'hiver ayant été gelées, ce qui oblige à donner au sol un nouveau labour. Le prix des autres denrées monte en proportion. Les abricotiers, pêchers et poiriers sont presque tous morts. A certains endroits la vigne a été gelée jusqu'à la souche mais elle pousse maintenant de nouveaux rejets de la souche.

En France, beaucoup de vignobles ont été détruits, ce qui a fait monter l'eau de vie à un très haut prix.

J'ai communiqué votre lettre à M. Eden. Après avoir adressé mes compliments et ceux de ma femme à vous-même, à ma cousine votre femme et à tous nos parents d'une manière générale, les recommandant à la protection divine, je demeure, Monsieur et cher cousin, votre serviteur affectionné et cousin,

Jean de PEYSTER.

P. S. Papa et maman vous envoie leurs messages affectueux. Vale.

M. M. Charles Lodwyck et Cie, marchands à Londres, pour faire suivre à M. Jean de Peyster.

Rotterdam, 30 juin 1710.

(Divers passages manquent).

A Abraham de Peyster

Monsieur et cher cousin,

J'ai reçu votre lettre agréable du 30 janvier 1710, par laquelle j'apprends votre richesse et votre prospérité et celle de toute la famille...

Dieu Tout-Puissant à la place du fils Jean que nous avons perdu nous en a donné un autre que j'ai appelé Isaac du nom de feu mon père. Il a eu deux ans au mois d'avril dernier. Depuis lors j'ai eu un autre enfant, une fille qui a été appelée Alida (1) du nom de la mère de ma femme. Le 1er avril, l'aîné de mes enfants, Anne-Gertrude, a eu quatre ans et nous avons déjà eu beaucoup de soucis au sujet de sa santé. Ainsi depuis que nous nous sommes mariés, le 10 juin 1705, nous avons eu quatre enfants dont trois sont vivants.

J'ai l'honneur de vous offrir, ainsi qu'à votre femme, ma cousine, toute ma sympathie à l'occasion de la mort d'un père bien aimé, mais si nous considérons que nous devons tous mourir un jour nous ne pouvons qu'unir les nôtres à vos prières au Tout-Puissant pour qu'Il nous prépare une mort bénie. Amen.

M. Bancker m'a envoyé une lettre mais il ne m'a pas dit qu'on ait trouvé un testament...

Votre serviteur et cousin, Jean de PEYSTER.

Par les soins de Messieurs Charles Lodwyck et Cie, marchands à Londres.

P. S. En outre de celle-ci je vous envoie une autre lettre par un bateau d'Amsterdam, qui vous parviendra, je l'espère.

---

(1) Alida, mariée à Hubert Elisée Sismus dont elle eut deux fils.

Rotterdam, 25 décembre 1715.

A Jean de Peyster

Monsieur et très chèr cousin,

Votre lettre écrite le 31 janvier 1705 ainsi que votre lettre de transmission du 6 mars et une autre en date du 8 septembre sont toutes bien arrivées avec une lettre jointe pour M. Bancker que nous lui avons fait parvenir.

Par votre denière lettre je vois que vous avez reçu la dernière que je vous ai écrite et par laquelle je vous informais que M. de Réauté et moi attendions les ordres de M. Jean van Sevenhoven pour payer le reste de la succession, ne pouvant pas payer un denier sans ses ordres puisque personne ne nous a donné procuration. Si vous pouviez obtenir qu'il nous envoie instruction de nous payer à nous-mêmes, nous serions tout prêts à vous payer le solde, mais ne nous en voulez pas, au cas où ses instructions seraient contraires à vos désirs, d'agir selon celles-là. Comme je vous en donnais l'assurance dans ma dernière lettre, j'aimerais beaucoup pouvoir vous rendre service, mais je dois faire attention de ne pas me laisser engager dans des procès ni m'exposer à compromettre ma réputation.

Nous ne nous départirons d'aucun argent, soyez-en certain sans instructions précises de Sevenhoven.

Que vous-même et toute la famille soyez si riches est pour moi une source de grande joie et je vous souhaite une longue et durable continuation de cette prospérité jusqu'au jour où vous l'échangerez pour une félicité éternelle.

Depuis ma dernière il y a eu de grands changements autour de moi. Au mois de mai dernier j'ai été élu pour deux ans échevin de Rotterdam. Et le 10 juin j'ai épousé Mlle Marie Rammelman qui a maintenant 32 ans. J'espère que notre union sera à notre avantage mutuel par la grâce du Tout-Puissant. Je vous en informe, sachant l'intérêt que vous prenez à mes affaires de famille.

Vous offrant à vous-même et à tous nos chers parents, mes services et mes amitiés, je vous souhaite à tous pour beaucoup d'années, la grâce et la bénédiction de notre Seigneur, et une bonne santé, sans oublier ma tante.

Je suis et me dis, Monsieur et très cher cousin, votre serviteur dévoué et cousin,

Jean de PEYSTER.

P. S. Ceci par la voie de Curaçao, aux soins de Messieurs Matthew, Brandon et Boundus, Marchands à Curaçao qui, si vous en avez besoin, pourront être utiles dans vos affaires.

Rotterdam, 30 mai 1726.

Monsieur et cher cousin,

Une occasion s'offrant en ce moment d'envoyer une lettre à New-York par un bateau qui va faire voile de ce port avec les frères Paltser j'en profite pour écrire à Hoogland et Charles Cazie au sujet de la succession laissée par Monsieur et la veuve

Pierre Deynoot (1) bien que je n'ai encore reçu aucune réponse aux lettres que j'ai écrites à ces Messieurs les 20 et 28 août. Vous ne devez considérer ces communications que comme le moyen de vous envoyer, au nom de mon fils ses meilleurs remerciements pour les oiseaux (quelle en est l'espèce ?) que vous lui avez envoyés. Nous avons appris qu'ici en Hollande ils ne conservent pas le magnifique plumage dont ils sont ornés chez vous.

Par la grâce de Dieu notre situation est toujours bonne et notre fils est maintenant à l'Université de Leyde où il étudie le droit. J'espère apprendre bientôt que vous êtes en bonne santé ainsi que tous nos autres parents.

Apres vous avoir adressé à tous deux et à nos autres parents nos meilleurs compliments, je suis obligé d'interrompre en grande hâte, demeurant, Monsieur et cher cousin, votre serviteur et cousin.

Jean de PEYSTER.

P. S. Le nom du bateau sus-mentionné est « La Jeanne », dont le capitaine est Alexandre Britchow et les passagers, les Paltser, sont déjà à bord.

Rotterdam, 10 octobre 1730.

A Cornélis de Peyster

Monsieur et très chér cousin,

Je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre du 24 mars 1730, parce qu'elle ne m'a été remise qu'hier par M. Philipp French (2) parce que Son Honneur n'est arrivé dans cette ville que récemment ayant eu le malheur de perdre sa femme après un séjour de deux mois dans ce pays ainsi qu'il m'en a informé. Les médicaments ont produit des effets tout à fait différents de ceux qu'on attendait et c'est pourquoi ce Monsieur n'a pu atteindre le but qu'il se proposait en entreprenant ce voyage. C'est pour lui une histoire très triste.

---

(1) D'origine gantois, les Deynoot s'étaient plusieurs fois alliés avant le seizième siecle aux Peyster, mais ces alliances lointaines ne sauraient expliquer l'intérêt que les Peyster pouvaient avoir dans la succession de Pierre Deynoot.

Le prénom de Pierre avait été, au cours des années précédentes, porté par deux cousins germains : Pierre, fils de Pierre, mort en 1624, qui est l'ancêtre des barons Gevers-Deynoot ; et Pierre, fils de Christophe, mort sans alliance en 1698, instituant légataire universelle sa nièce Catherine. J. Hoogland dont il est question dans la lettre à Jean de Peyster, était leur cousin germain, sa mère Jeanne Deynoot, était sœur de Pierre et Christophe.

(2) Philipp French, né en 1697 à New-York était fils d'un maire de New-York, originaire du comté de Suffolk en Angleterre où il possédait des terres dont Philipp avait hérité, ce qui l'amenait fréquemment en Europe. Par sa mère, il était le petit-fils de Frédéric Philipse, seigneur d'un de ces vastes domaines féodaux que dans l'Amérique coloniale on appelait des « manoirs ». Sa sœur Anne, mariée à l'honorable Joseph Reade, conseiller du roi, petit-fils de Sir Lawrence Reade, baronet, en eût une fille mariée à James de Peyster, frère de Frédéric, ancêtre de presque toutes les branches actuellement existantes de la famille.

Si j'habitais Amsterdam, je me donnerais l'avantage d'écrire davantage, car j'aurais des occasions de m'informer des départs de bateaux pour New-York, ce qui ne m'arrive ici que très rarement. Je peux facilement savoir par les gazettes quand les bateaux sont arrivés, mais non quand ils vont faire retour ; aussi je dois toujours importuner un ami ou un autre à Amsterdam, ce que personne n'aime faire, à moins d'y être tout à fait obligé.

J'apprends par votre lettre que cousin Isaac de Peyster est mort en février et Abraham en juillet 1728, ce qui a été pour moi une nouvelle tout à fait inattendue, car je n'en avais pas entendu parler jusqu'ici et j'aurais pensé que les cousins ne m'auraient pas laissé ignorer aussi longtemps une nouvelle de cette importance.

J'espère avec vous que Dieu a préparé pour l'un et l'autre de mes cousins un hâvre de repos béni et que le même Dieu par la continuation de ses bienfaits dédommagera la famille des disparus pour la perte qu'elles ont éprouvée.

J'ai eu grande satisfaction à apprendre par votre lettre combien vous êtes tous riches et prospères et je prie Dieu Tout-Puissant qu'Il vous conserve tous en bonne santé pour de longues années à venir, pour Sa propre gloire et qu'Il vous fasse la grâce de vous accorder tous les bienfaits de l'âme et du corps.

Je vous suis très obligé de m'avoir écrit si affectueusement quand vous avez appris mon malheur. Il est vrai que dans ce pays il y a déjà beaucoup de mortalité, mais Dieu Tout-Puissant, dans Sa grâce éternelle, nous a conservés en bonne santé.

Notre famille se compose toujours d'un fils et d'une fille — c'est tout ce qui nous reste de sept enfants. — Mon fils est devenu l'an dernier avocat et habite maintenant La Haye pour étudier la procédure de la Cour.

Je vous recommande à la grâce divine ainsi que les autres membres de la famille et nous autres amis, et après avoir offert mes bons services à tous nos amis, je termine cette lettre en vous assurant que je suis toujours aussi désireux de maintenir notre amitié par un échange de lettres.

Je demeure avec beaucoup de respect, Monsieur et très cher cousin, votre toujours dévoué serviteur et cousin,

Jean de Peyster.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS

LE PROTESTANTISME FRANÇAIS AU XVII[e] SIÈCLE

Le *Bulletin* de notre Société de juillet-septembre 1950, dont je viens de prendre connaissance, contient un compte-rendu de M. Etienne Trocmé consacré à mon étude sur *Le Protestantisme français au XVII[e] siècle* (*Revue historique*, oct.-déc. 1948) qui me contraint à la réponse suivante.

Il me déplaît fort d'avoir à riposter à un de mes jeunes confrères de l'Ecole des Chartes, qui se destine, me dit-on (car je ne le connais pas) au pastorat et est par là tout particulièrement respectable à mes yeux. Je tiens trop à l'avis des jeunes, et à former à l'étude de notre histoire protestante des jeunes à l'esprit indépendant pour qu'il ne m'eût pas été agréable de m'en entretenir avec M. Etienne Trocmé, s'il avait bien voulu m'en donner l'occasion. Et c'est avec une sympathie amusée que j'avais parcouru les annotations scolaires, satisfecits et blâmes, dont il a criblé mon « devoir » : la tentation est toujours grande pour un lauréat frais émoulu des examens et des thèses de se revancher des épreuves et des *Dignus es intrare* universitaires et théologiques. Mais son compte-rendu se termine par ces mots : « Sachons ne pas ignorer ou dissimuler les fautes de nos « pères, mais évitons de les écraser d'épithètes qui sentent « l'insulte ». D'où il appert que, pour M. Etienne Trocmé, j'ai insulté nos ancêtres, et de telles expressions, formant la conclusion et la pointe de son étude, donnent à celle-ci une signification qui ne me permet pas le silence, très particulièrement étant donné l'estime où je tiens les lecteurs du *Bulletin*.

L'un des abus dont se plaignent le plus, à tort ou à rai-

son, les impétrants, après une thèse, est que tel juge leur a reproché de ne pas avoir fait ce qu'ils avaient déclaré, en propres termes, ne pas vouloir faire. J'avais écrit, en tête de l'étude incriminée : « Mes recherches m'ayant amené à quelques idées générales, je voudrais les exposer « ici, en attendant que deux ouvrages, de publication, je « l'espère, prochaine, apportent détails et justifications ». J'annonçais par là que je ne donnerais pas les « preuves » que me réclame M. Etienne Troemé, et je priais mes lecteurs (dont il m'a fait l'honneur d'être) de bien vouloir attendre un peu et de m'accorder, au besoin, une confiance que je croyais avoir méritée par de longues années de labeur et de publications sur l'histoire protestante. M. Etienne Troemé avait le droit de ne pas me la donner, mais c'était alors à lui d'apporter les « preuves » de la fausseté de mes « idées générales ». Il ne l'a point fait, et demande donc cette même confiance qu'il me refuse, sans que ses lecteurs, qui n'ont pu se faire une idée de sa thèse sur « Le commerce à la Rochelle à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle », sachent l'autorité qu'elle lui confère en matière d'histoire générale du protestantisme français.

Il va de soi que je ne peux apporter ici, dans les limites d'une réponse, les documents exigés. Réduits à des citations sans commentaires, ils constitueraient une bien triste anthologie, et bien injuste, ce raccourci même devant leur donner une valeur de réquisitoire que j'ai évitée à mes vues d'ensemble et que n'auront pas les livres où celles-ci seront développées. Que M. Etienne Troemé veuille bien dépouiller les études que j'ai citées et celles que je lui laisse l'agrément de découvrir.

C'est donc à son texte que je bornerai mes remarques, pour en montrer le « sérieux » (puisqu'il emploie ce terme), mais aussi pour atteindre plus loin. Il paraît que ce que j'ai « dit de l'application de la Discipline par les consistoires atteste une méconnaissance certaine de sa signification théologique ». Et c'est en théologien que M. Etienne Troemé m'apprend que les membres des consistoires exerçaient la « cure d'âme ». Je l'assurerai que l'on peut, sans être bachelier en théologie, connaître le verset (Hébreux, XIII, 17. — « Obéissez à vos conducteurs et soyez-leur soumis, car ils veillent pour vos âmes, comme devant en rendre compte », — sur lequel des thèses ecclésiastiques récentes veulent étendre aux anciens un ministère ordinairement réservé aux pasteurs. Mais je l'assurerai aussi que, dans la pratique, en

dehors des « consolations » que les anciens portaient aux malades et aux prisonniers qu'ils visitaient, c'était surtout un ministère de surveillance et de correction intéressant la vie morale qu'ils exerçaient. Il est vrai qu'en appréciant ce ministère j'aurais montré une « méconnaissance certaine... de la prudence toute *pastorale* qui présidait en « règle générale ». N'importe quelle étude sur les consistoires de cette époque expliquera ce que j'ai dit du « caractère parfois inquisitorial et souvent excessif » de leurs « interventions puritaines et somptuaires » : encore les légitimais-je par « la profonde grossièreté de la civilisation « de ces temps, qui provoquait, d'autre part, les réactions « moralisatrices des précieuses et de la Compagnie du « Saint-Sacrement ». N'importe laquelle de ces études montrera aussi que très tôt les efforts de la première heure pour éviter la confusion des charges ecclésiastiques et des fonctions civiles avaient été oubliés dans la pratique.

Plus encore, semble-t-il, M. Etienne Trocmé a été sensible à mes remarques sur la « crise pastorale », sur la vocation incertaine de certains pasteurs entrés dans le ministère lorsque celui-ci était, somme toute, une fonction honorable, bien que mal payée (et les largesses d'Herwarth et de ses financiers lui enlevèrent pour beaucoup ce dernier caractère), enfin sur la faible instruction reçue dans les Académies. Or, il ne tient aucun compte du fait que ces jugements étaient « conditionnés » par ce que je disais de la remontée catholique parallèle à ce déclin. Qu'il veuille bien s'inquiéter de la culture que recevaient alors les Jésuites et les membres des nouveaux Ordres, et des conditions nouvelles que créait pour les protestants le changement de terrain et de ton de la controverse catholique. Dire que la prédication du XVIIe siècle était techniquement la même que celle du XVIe, comme le fait M. Trocmé, est un peu la juger, du fait que la spiritualité catholique et générale n'était plus celle du temps de la Réforme. (Il va de soi que je parle du niveau moyen de cette prédication, et non de ses maîtres.)

Toute mon étude, depuis le titre, considérait « le protestantisme français » : M. Trocmé traduit « les Eglises réformées ». Ce n'est pas la même chose, même s'il tient qu'il n'y a pas de protestantisme français en dehors des Eglises réformées. Et ce changement marque l'un des points qui expliquent le malentendu : là où je fais l'histoire concrète d'hommes, d'individus, il pense à une histoire théo-

rique d'institutions et d'Eglises. Mais je dois repousser, avec le compliment qu'elle contient, une phrase telle que : « Beau-« coup plus sérieux est le reproche de servilité à l'égard « du roi que M. Léonard lance aux Eglises réformées ». Pas une ligne de mon étude n'autorise ce satisfecit. J'ai dit que de nombreux protestants, et parmi eux des pasteurs. avaient fait preuve envers Louis XIV (et pour certains dans des conditions qui rendaient leurs sentiments très respectables) d'un loyalisme poussé jusqu'à une sorte d'adoration. Les Eglises réformées, en tant qu'Eglises, n'ont que faire en cette espèce, et c'est M. Etienne Trocmé qui juge bon de les y mêler.

Arrivons à sa conclusion : « *L'esprit clérical* des pasteurs « du XVIIe siècle, le protestantisme *centralisé, institution-« nel, clérical et bourgeois* de la même époque, autant d'ex-« pressions qui semblent bien mal justifiées par l'ensemble « de l'article. Sachons ne pas ignorer ou dissimuler les « fautes de nos pères, mais évitons de les écraser d'épithè-« tes qui sentent l'insulte ». Au fait, de quelle épithète s'agit-il ? « Centralisé » n'est pas insultant, que je sache, ni « institutionnel ». Il faut croire que « bourgeois » l'est pour M. Etienne Trocmé : il ne l'est pas pour moi. Reste « clérical ». C'est, au fond, le mot qui a blessé M. Etienne Trocmé. Aurai-je dû dire « sacerdotal » ? Y aurait-il une caste dont seuls peuvent parler ceux qui en font partie ? Je n'avais pas besoin d'une meilleure confirmation d'un état d'esprit qui amena des ministres du Refuge à reprocher à Antoine Court et à ses prédicants d'avoir « porté la main sur l'Arche ».

Sans doute faudrait-il employer ici ce ton de plaisanterie dont Mgr Duchesne m'enseignait jadis qu'il est souvent de charité chrétienne. Il y aurait en tout cas un point sur lequel je n'aurais pas le cœur de plaisanter. J'avais écrit, à propos des dernières guerres de religion : « Des historiens « d'aujourd'hui, ou leurs lecteurs, paisiblement au-dessus « de cette mêlée, reprocheront aux *fermes* de n'avoir pas « reconnu l'aide providentielle, dit-on, que le parti patriote « de Fancan et Richelieu lui-même offraient aux protes-« tants. C'est raisonner en dehors des réalités. Un jour ou « l'autre, le conflit aurait repris et les protestants auraient « dû se battre, parce que la France moderne, absolutiste « et unitaire, ne pouvait pas leur reconnaître la position « pluraliste et fédérative qui leur avait été faite (par l'Edit « de Nantes) et dont la majorité des Français se scandali-

« sait sans qu'eux-mêmes la crussent entièrement légitime.
« En fait, il ne s'agissait plus pour le protestantisme de
« sauver cette position par une attitude plus ou moins
« conciliante, mais de la perdre avec ou sans honneur. Hen-
« ri de Rohan sauva l'honneur du protestantisme français,
« c'est-à-dire, pour bonne part, de la France entière. On lui
« pardonnera pour cela, et à ses compagnons, bien des
« fausses manœuvres et des coups d'épée dans le vide.
« N'est jamais odieux ni ridicule le dernier bataillon d'une
« cause perdue. »

M. Etienne Trocmé commente : « Le dernier bataillon
« d'une cause perdue met quelquefois le feu au village qu'il
« défend ; on voudrait être sûr que les *fermes* n'ont pas
« laissé en ruines les Eglises réformées, qu'ils voulaient
« sauver ». Et plus loin, à propos des « petits-fils des com-
pagnons d'armes d'Henri de Navarre » : Ne pourrait-on pas
« penser que leur capitulation est la conséquence de l'atti-
« tude des *fermes* avant 1629 ? Ces derniers avaient si bien
« réussi à tourner contre les huguenots fauteurs de troubles
« l'opinion française à peu près unanime que ceux qui ont
« eu à relever les ruines de la guerre civile n'ont pu faire
« mieux, pour se racheter, que de montrer un loyalisme
« absolu à l'égard du roi ? »

Donc, au total, « la cause de l'effondrement protestant » est avant tout dans la résistance de La Rochelle et de Guiton, dans la résistance de Montauban, de Privas et de Rohan, dans le sacrifice de tous ceux que l'on considérait jusqu'à M. Etienne Trocmé comme des héros de la Cause protestante. Le scandaliserai-je en lui disant que Louis XIV, durant sa dernière guerre, était fort épris des « belles capitulations » et très dur pour les obstinés qui ne voulaient pas se rendre, tel le marquis de Maillane dans un siège fameux ? Libre à lui de penser que les combattants de la « maison des dernières cartouches » eurent tort de la faire détruire en y combattant jusqu'à la mort. Et c'est bien parce qu'il s'agit d'un jeune homme (avec tout ce que cela représente aujourd'hui de menaces et, s'il le faut, de dévouements futurs) que je ne lui répondrai pas que toute cette partie de son argumentation « sent l'insulte » pour des gens (et pas seulement nos pères) que nous avons appris à vénérer.

Il faut en venir, pour finir, au fond du débat, qui porte sur les conditions et le but mêmes de notre histoire protestante. Déjà deux de nos meilleurs historiens, Mathieu Lelièvre et Charles Bost, ont souffert, dans un passé as-

sez récent, de pareilles incompréhensions. Je rappelai dans mon article l'aventure du premier, qui avait commencé par un tableau forcément pessimiste de l'état du protestantisme français avant 1685 la publication d'une série d'études *De la Révocation à la Révolution.* Ses conclusions firent un tel scandale (j'en ai d'ailleurs atténué la sévérité) que, après en avoir prouvé le bien-fondé, il s'en tint à ce premier volume, — et le protestantisme français fut privé du récit « par l'intérieur » de la reconstitution de nos Eglises au XVIII[e] siècle. Pareil sort fut réservé à Charles Bost, pour ses *Prédicants des Cévennes et du Bas-Languedoc* et ses travaux postérieurs : il tint bon, mais avec, parfois, quelle lassitude, ses lettres me le disaient.

Il se peut que, de nos jours encore, certains rêvent d'une histoire de sacristie, à la fois « édifiante » et respectueuse des autorités constituées. Il se peut aussi pareillement que d'autres, tout en comprenant les critiques au sujet des individus, veuillent en préserver les institutions ou plus proprement les Eglises, ou l'Eglise. L'histoire que le public extérieur à nos milieux attend de nous, c'est l'histoire vraie, montrant de vrais hommes, chefs ou membres de corps, séculiers ou ecclésiastiques, qui ne soient pas nécessairement irréprochables. L'honnêteté des historiens protestants, si prisée lorsque l'histoire s'attachait principalement à établir les événements, doit pouvoir l'être aujourd'hui, où l'on s'intéresse surtout à la peinture des hommes et des milieux sociaux. Les biographies plus ou moins romancées et les « thèses » théologiques ne doivent pas déteindre sur la production historique. Et si le public protestant est si mal instruit de son passé qu'il ne puisse tirer profit d'études où les événements et les exploits sont supposés connus, c'est à ses guides spirituels à donner aux enfants et aux jeunes gens cette instruction nécessaire, en ne méconnaissant pas que l'histoire est une des dimensions de l'Eglise.

Je voudrais, pour finir, me mettre sur le terrain même de M. Etienne Trocmé, pour lui demander une conception de l'histoire qui soit cohérente avec ce que je crois savoir, quoique incompétent, de la théologie réformée. Le discrédit où est tombée l'histoire protestante auprès de quelques théologiens vient de l'exaltation de l'homme qui l'a parfois trop inspirée. Si l'homme n'a pas de mérite, nos pères n'en eurent pas particulièrement, fussent-ils pasteurs. Montrant sans réserve la faiblesse et le péché des hommes à côté de

la grandeur de l'œuvre accomplie par eux (1), répétant pour nous et pour nos Eglises le « Tel que je suis » qui résume une partie de notre foi, l'histoire du protestantisme comme je la comprents fait apparaître, dans ce hiatus même, la nécessité d'un Coopérateur divin.

Emile-G. LÉONARD.

Jean SCHLUMBERGER, *Eveils*. — in-12°, 250 p. N. R. F., Gallimard 1950.

Les souvenirs d'enfance et de jeunesse de M. Jean Schlumberger pourraient comme les mémoires de son arrière grand-père François Guizot porter comme sous-titre : « Pour servir à l'histoire de mon temps. » Ils ne sont pas seulement le récit de l'éveil d'une vocation littéraire et de la formation d'un conscience libre ; ils offrent des tableaux du patriciat mulhousien et d'un secteur de la H. S. P. — celui du Val-Richer, qui seront utiles à l'historien de la société protestante française. Ils donneront également matière à exégèse pour l'histoire des Lettres françaises. On imagine fort bien un sujet donné en l'an 2.000 aux candidats à la licence : « comparez les effets de l'éducation protestante dans l'œuvre d'André Gide et dans celle de Jean Schlumberger. »

L'auteur des *Nourritures Terrestres*, dans une lettre que reproduit *Eveils*, loue son correspondant — qui était son seul ami protestant — de l'audace de sa pensée. M. Jean Schlumberger a tenu à justifier cette louange, en abordant, hors de tout conformisme et de toute pudeur familiale, les sujets les plus délicats. Il le fait avec objectivité, sobriété et un sens aigu de l'analyse. Les portraits de Jean Schlumberger, président de la délégation d'Alsace-Lorraine, de Conrad de Witt et Mme de Witt, née Guizot, sont dignes de Saint-Simon et de Marcel Proust. Certains lecteurs préféreraient que les modèles n'aient pas été les grands-parents de celui qui les dépeint. Mais M. Jean Schlumberger peut revendiquer le droit du mémorialiste d'être véridique même au détriment de sa tribu. Il ne renie pas d'ailleurs la sienne et ne s'approprie pas l'apostrophe de son ami : « Familles, je vous hais ». Il rend justice à ce qu'il doit à son milieu et les pages qu'il a consacrées au souvenir de sa mère ont été écrites avec une affectueuse piété qui transparaît au travers d'un style volontairement dépouillé.

G. P.

---

(1) Mon étude de la *Revue Historique* ne se terminait pas sans que j'eusse indiqué quelle magnifique reprise suivit la période de déclin dont je parlais. J'en ai également établi les grandes lignes dans un article, « Le protestantisme français de la Révocation à la Révolution », paru dans *L'Information historique* (septembre-octobre 1950).

Georges MICHEL. — *Une Famille Provençale du XVI[e] siècle au Consulat* — Berger-Levrault, 1950, 184 p., in-12°.

Cet ouvrage repose, pour l'essentiel, sur la correspondance familiale conservée par le pasteur Honoré Michel (1766-1861). La partie utilisée de cette correspondance concerne les années 1785-1798 (le dernier chapitre de l'ouvrage, portant sur la restauration de l'Eglise Réformée de Montpellier, dans les années 1798-1804, a déjà paru dans le *Bulletin*, janv.-mars 1949).

Correspondance vivante et intéressante : l'ouvrage de M. M. montre (une fois de plus) que l'on peut à l'aide de papiers de famille, et même sans grande expérience du travail historique, apporter à l'histoire d'utiles contributions.

La famille M., originaire de Lourmarin (Vaucluse) fut en effet mêlée à toute l'histoire de la Révolution dans ce coin de Provence. Les M., « patriotes » mais modérés, se trouvèrent tout naturellement appartenir, en 1793, à la tendance girondine, « fédéraliste », tandis que le pasteur de Lourmarin à la veille de la Révolution, M. Bassaget, versait dans le jacobinisme. — D'où, entre les deux familles, une haine qui durait encore sous le Directoire : après le 18 fructidor, dans l'hiver 1797-1798, Bassaget, devenu accusateur public à Carpentras, accusait encore de menées séditieuses Honoré M., alors pasteur à Marsillargues (Hérault) avant d'être appelé à Montpellier.

Cette profonde division des milieux protestants de Lourmarin constitue la trame du récit. Mais bien d'autres points sont également intéressants pour l'histoire des Eglises du Midi. Signalons : l'initiation maçonnique d'Honoré M. à Lausanne (1786 — p. 37-39) — les conflits de l'exaltée, Mme de Lajas, avec le pasteur Lachaux de Nyons (1786, p. 42-43) — la correspondance entre le pasteur Caulet, de Clairac (Lot-et-Garonne) et Honoré M. de 1793 à 1796 (p. 105-108, p. 137-139) — le discours contre l'esprit de haine prononcé à Lourmarin par Honoré M. le 1[er] mai 1794 (p. 108-113) — la situation de l'Eglise de Marseille dans l'hiver 1796-1797 (les haines politiques entre protestants y avaient empêché jusque-là la renaissance du culte — p. 143-144) — le rôle de Daniel Encontre dans la reconstitution des Eglises (p. 144-146). D. R.

Albert BUISSON : *Michel de L'Hospital*. Paris, Hachette, 1950, in-8°, 270 p. pl.

Dans ce volume, d'une belle présentation, illustré de portraits généralement empruntés à des artistes célèbres, M. Buisson trace la carrière de L'Hospital et met au point la perspective de son attitude, parfois mal interprétée. Pour bien des Catholiques contemporains (Philippe II, le cardinal de Lorraine etc...), c'était un huguenot déguisé (sa femme était d'ailleurs, ouvertement protestante) ; tels Réformés d'alors le jugent au contraire, trop catholique. Le XVIII[e] siècle en fait « un des saints de la tolé-

rance philosophique ». Un historien contemporain réduit l'homme d'Etat au rôle de haut fonctionnaire, docile aux initiatives de Catherine de Médicis. M. Buisson rectifie ces thèses, reprend le sujet en s'appuyant sur une abondante bibliographie et nous rend en somme l'image traditionnelle du bon chancelier, profondément patriote, chrétien ferme et large à la fois.

L'élément le plus original du livre est la mise au premier plan du parfait humaniste et du chrétien évangélique, selon la pré-Réforme, qu'a été Michel de L'Hospital. Ces deux aspects synthétisés sans effort en sa personne, se dégagent dès sa jeunesse. La biographie antérieure à 1560 étant moins connue que la dernière période, nous la résumerons.

L'Hospital a passé six ans à l'Université de Padoue, alors très fréquentée, d'abord comme étudiant, ensuite, comme professeur de droit. Son mariage en 1537 lui procure la charge de conseiller-clerc au Parlement (bien qu'il ait toujours été laïque). Quelques années plus tard, il est délégué aux *Grands-Jours* de Moulins, Riom et Tours. Envoyé en 1547 à Bologne où s'était retirée une partie des membres du concile de Trente, il se rend compte de l'intransigeance des Pères du concile. Il trouve un accueil plus sympathique auprès de Renée de Ferrare et de sa fille Anne d'Este (future duchesse de Guise) dont il sera le curateur ; puis il se lie avec le savant Jean de Morel, familier d'Erasme et qui, de retour en France, va patronner Ronsard, son groupe et le délicat latiniste qu'était L'Hospital lui-même. La faveur de la duchesse de Berry, sœur cadette d'Henri II, noble adepte d'une Renaissance ouverte à une réforme religieuse, fait de L'Hospital le président du Conseil, ou chancelier de la province du Berry. En 1555, nous le trouvons premier président de la Chambre des Comptes. Il est aussi brillamment connu dans le monde de l'Administration que dans celui des Lettres ; à son tour, il protège Ronsard à la cour d'Henri II et lui donne à l'occasion, de sages conseils.

L'Hospital n'a jamais versé dans le paganisme de la Renaissance ; il est sincèrement, profondément chrétien. Sa foi se passe des intermédiaires célestes ajoutés au Christ par la piété catholique. Elle est peu dogmatique et n'est absolument pas sectaire. On a pu, sans contre-sens, en raison de son vif désir d'une réforme de l'Eglise, voir en lui un protestant d'esprit ; en fait, il n'a jamais cessé d'être catholique et son attitude est celle des évangéliques de la belle période de François 1[er], antérieure aux persécutions. M. Buisson nous le montre assez voisin d'Erasme, partisan d'une réformation sans schisme.

En 1560 il devient chancelier du royaume et son rôle est notoire. Comme la régente, il veut éviter les conflits de toute nature. Il est le rigoureux théologien d'une autorité royale absolue, seul remède à l'anarchie latente. Il n'admet pas le contrôle des Parlements, condamne les séditions, mais réprouve toujours les violences.

S'il préconise, avec tous ses contemporains l'unité de foi, il est ouvertement tolérant. L'auteur, dans une intéressante digression, note qu'il a eu trois grands précurseurs : Nicolas de Cues, humaniste et théologien du XVe siècle qui a fortement influencé Lefèbvre d'Etaples, Thomas More, auteur de l'*Utopie* et victime d'Henri VIII, enfin, Erasme. Tous trois tiennent à l'unité religieuse, mais sans brimades contre les dissidents. Si l'on examine ensuite l'attitude des princes, on sait que François 1er, peu fanatique, a surtout sévi après l'affaire des placards, qu'Henri II acceptait volontiers le rôle de « bras séculier de l'Eglise », et que, sous François II, le rôle des Guises est prépondérant. Catherine de Médicis est ouverte à une politique bien différente de celle du parti catholique. L'intransigeance romaine indisposait jusqu'à Charles-Quint et son frère et successeur Ferdinand. Devant les lenteurs du Concile de Trente, la régente et L'Hospital annoncent l'intention d'assembler un libre concile national où les Protestants pourront se faire entendre. On a souvent cité les belles paroles de réconciliation prononcées par L'Hospital aux Etats-généraux d'Orléans (décembre 1560) :

« Otons ces mots diaboliques, noms de partis, factions et séditions, luthériens, huguenots, papistes ; ne changeons le nom de chrétiens. »

Mais l'agitation persiste, et quand le concile de Trente reprend (1561), c'est en raidissant l'orthodoxie catholique. Les guerres de religion s'ouvrent, et en 1568, L'Hospital doit résigner ses fonctions. Sa politique de conciliation a échoué.

Comme le montre M. Buisson, cette politique avait une inspiration bien différente de celle de Catherine. La reine mère désirait sans doute l'équilibre et la paix, tout au moins, jusqu'à la St-Barthélmy, mais sa religion superficielle n'envisageait que les forces, catholiques et protestantes, en présence. L'Hospital obéissait (en dehors des raisons politiques) à un sentiment chrétien auquel toute violence exercée au nom du Christ, faisait horreur. Il mourra désespéré, moins d'un an après la St-Barthélmy, le 13 mars 1573.

L'auteur note que son inspiration générale se retrouve en Du Plessis-Mornay et que sa thèse d'un réconciliation chrétienne est, plus que jamais, à l'ordre du jour.

A. PAUL.

Roger MAZAURIC : *Le protestantisme en pays messin*. Metz, Mutelet, 1950, petit in-4°, XV — 125 p.

Familier depuis de longues années, avec l'histoire et la région de Metz, M. Mazauric a déjà publié, en 1933, une intéressante monographie consacrée au village de Courcelles-Chaussy (situé à environ 16 km. de Metz), sous le titre : *Une église huguenote lorraine*. Il n'en fait pas état dans le livre que nous présentons aujourd'hui ; mais ce premier ouvrage n'étant pas fondu dans

le second, en forme un utile complément ; sa bibliographie est bien plus complète. L'exposé du *protestantisme en pays messin* est, d'ailleurs, substanciel et précis et suffit à donner une connaissance très positive du sujet.

Cette histoire présente l'évolution rapide d'une communauté vigoureuse, mais vite menacée. Les alternances de rigueur et de détente se suivent jusqu'aux approches de la Révolution. Ensuite, c'est le déclin, comme partout, et jamais les vides ne seront comblés.

Les faits abondants mentionnés dans ce petit volume ne se prêtent guère à un résumé ; notons les plus importants. Il semble qu'il y ait eu des Vaudois, dans la région, à la fin du XIIe siècle et que dans la suite, les Messins aient toujours manifesté un esprit d'indépendance religieuse, stimulé par l'éclosion de la Réforme et le passage de Farel. Des nobles, des ecclésiastiques sont au nombre des adhérents ou des sympathisants, mais l'année 1525 voit les deux premiers martyrs : le moine Augustin Chatelain et le cardeur de laine Leclerc. Les progrès n'en sont pas moins rapides ; au milieu de 1561, on compte 4.000 auditeurs au temple du Sablon et 5.000 en septembre. Un gouverneur bienveillant : M. de Vieilleville autorise le culte à l'intérieur de Metz qui dispose bientôt de trois pasteurs. Plusieurs villages des environs passent à la Réforme ; mais les difficultés reviennent ; le temple est démoli en 1569 ; il sera reconstruit, (dans des proportions plus vastes que le futur temple de Charenton), après la paix de Beaulieu. L'édit de Nemours en 1585 atteint l'ensemble des Protestants de France et pendant quelques temps, le culte messin sera centralisé à Courcelles-Chaussy. A la fin du XVIe siècle, l'église de Metz organise sa discipline et sous le régime de l'édit de Nantes, la situation est normale. Le voisinage de la sœur d'Henri IV : Catherine de Bourbon devenue duchesse de Bar, est précieux pour les Réformés messins. Des pasteurs célèbres : Pierre du Moulin, Couet du Vivier donnent à Metz des prédications. De son côté, la paroisse de Metz aura fourni aux églises de France et de l'étranger, plus de 60 pasteurs. A la fin de 1611 paraît le célèbre Paul Ferry qui, plus tard, aura des relations assez amicales avec Bossuet. L'église, prospère à tous égards, compte alors 10.000 âmes. Mais avant la Révocation, ce chiffre est tombé à 3.500 environ. En 1683, survient l'appel comminatoire du clergé, auquel le pasteur Ancillon fait une digne réponse. Le 20 octobre 1685, c'est l'interdiction formelle du culte. Les pasteurs gagnent Francfort et l'exode des fidèles prend une large proportion. En août 1686, les dragonnades sévissent, entraînant un bon nombre d'abjurations ; quelques résistants héroïques sont emprisonnés, parmi eux, Paul de Souchay, seigneur de Mainvillers ; mais la résistance passive subsiste ; des jeunes filles internées arrivent à s'enfuir. Les procès faits à des cadavres de huguenots opiniâtres, traînés à la voirie, indignent les catholiques eux-mêmes et l'odieuse procédure

finit par être suspendue ; mais les arrestations continuent et l'envoi aux galères commence en juillet 1686. Bien entendu, les conséquences économiques de la Révocation se font sentir comme ailleurs ; à Metz les textiles et les tanneries périclitent.

L'orientation des réfugiés semble avoir été surtout vers la Hollande, la Hesse et le Brandebourg (1) qui bénéficièrent à tel point de l'exode, que les princes hospitaliers ne tenaient guère, nous apprend M. Mazauric, à ce que Louis XIV changeât de politique. Les Réformés restés à Metz se rendaient fréquemment à Ludwiller, en Sarre, pour faire bénir leurs actes familiaux.

Parfois, une sorte d'entente tacite freinait les brimades et les persécutions. A partir de 1760, les Protestants de Chaussy se réunissent le dimanche, sous la direction d'un laïque. L'édit de tolérance de 1787 donne enfin un statut légal aux Réformés.

Il n'est pas étonnant que la Révolution, au moins en ses débuts, ait été bien accueillie, surtout dans les milieux ruraux. Mais à la fin du XVIIIe siècle, le nombre des Protestants messins était tombé à environ 700. En 1803, Frédéric Charles de Félice, professeur de littérature à l'Ecole centrale du département, devenait pasteur et l'église des Trinitaires fut affectée aux Réformés. M. Mazauric donne la liste des pasteurs suivants, jusqu'en 1870 où l'arrivée des Allemands détermina un nouvel exode qui devait affaiblir le nombre des 1.300 fidèles alors atteint.

L'auteur s'arrête à cette date. Son étude permet de bien analyser les analogies entre l'histoire d'une petite région et celle de l'ensemble des Protestants de France, fournissant ainsi un solide appui à cette histoire générale, et de comprendre l'élément original lorrain qui, dans cette histoire, a gardé sa marque régionale.

A. PAUL.

CAMISARDS ET DRAGONS DU ROI, par *Agnès de la Gorce*, 364 p., in-16° illustré avec carte ; Albin Michel, 1950.

La guerre camisarde n'a pas fini de susciter des études. « De ce drame, dit la notice de l'éditeur, Agnès de la Gorce nous offre le récit le plus impartial et le plus coloré. »

Le plus coloré, oui, le plus agréable par la narration aisée, le plus éclairé par l'habile présentation de plusieurs à-côté que souvent l'on néglige.

---

(1) Nos recherches personnelles sur le refuge protestant dans le Palatinat du Rhin nous permettent d'ajouter ce pays si voisin de la Lorraine, aux précédents. Nous avons relevé, notamment dans les registres de mariage, une bonne soixantaine de Messins d'origine, ce qui implique un nombre bien supérieur de réfugiés. Il serait intéressant de savoir si, dans la suite, certaines familles sont revenues en pays messin.

On a pu se demander pourquoi les Messins fugitifs n'ont pas gagné l'Alsace où, d'après la tradition, le protestantisme restait toléré. Mais comme l'ont montré Rod. Reuss, Ch. Pfister et Viénot, la tradition est en partie légendaire et Louis XIV n'aurait certainement pas admis pareille solution. En outre, les Protestants d'Alsace étaient généralement luthériens et les Réformés tenaient à rester tels.

Le plus impartial ? Oui et non. Certes la volonté d'impartialité est loyale et touchante. Cet auteur catholique a de réelles délicatesses dans la présentation même des forfaits qui restent à la charge des Camisards. Elle a aimé jusqu'à un certain point la naïveté campagnarde et abusée de ses héros, et même leur fier courage. Elle n'a pas insisté outre mesure sur leurs atrocités et il aurait été facile d'en composer un tableau plus sinistrement chargé...

Mais, se hasardant à travers le maquis des Cévennes, Mlle de la Gorce ne s'étonnera pas si un Cévenol la guette, l'escopette au poing, au détour de quelques-uns de ses sentiers.

Dans son chapitre initial intitulé « le triomphe du Roi » Mlle de la Gorce cherche à trouver dans « l'adulation » toutes les circonstances atténuantes possibles à l'aveuglement du monarque. En nous permettant quelque irrévérence nous répondrons que c'est une excuse à peu près aussi valable que l'ivresse pour un crime vulgaire.

Qu'on réhabilite Du Chayla je l'accepte, il fut finalement victime. Qu'on condamne Montrevel fort bien... Mais qu'on soit indulgent pour Bâville ? Charles Bost a réhabilité ce dernier sur un point important : l'exactitude de sa documentation. Il a la clairvoyance aiguë de l'ennemi mortel. Cette clairvoyance est parfaitement utilisable pour l'historien. Bâville est laborieux, intègre, excellent administrateur. N'empêche que, sur le point essentiel de l'*humanité*, il est d'un type humain inférieur à celui de la moyenne des chefs camisards. Cela n'est pas mis en lumière, parce qu'on admire à l'excès ce temps d'administration matérielle méticuleuse, mais de scandaleux gaspillage de la substance française.

Ce qui d'autre part pourrait être mieux mis en lumière c'est, du côté du peuple cévenol, l'atroce condition qui lui est faite, non pas matériellement, mais spirituellement ; la grave imprudence qui fut commise en lui enlevant tous ses guides naturels, et d'abord ses pasteurs. Et puis on s'étonne des atrocités !

La partie n'est pas égale, devant le jugement moral : voici, du côté royal, une France gavée, non pas tant culinairement que religieusement. Les richesses spirituelles que l'abbé Brémond a inventoriées avec des yeux d'orfèvre et de diamantaire, voilà à quoi elles aboutissent : au despotisme le plus arbitraire, à la cruauté administrative la plus implacable, à l'inhumanité la plus complète. Au lieu de cette condamnation, qui pourrait être nette sans devenir déclamatoire, on trouve des alibis pour le pape et pour le haut clergé ; une sorte de respect pour Fléchier « l'intransigeant », l'homme de modeste origine en qui s'incarne une opinion populaire catholique qui pousserait aux rigueurs et réfrénerait la clémence. Il y a plus à dire sur un prélat frivole et dur, sur un berger indifférent au massacre de son troupeau.

Cette petite querelle vidée, revenons à notre impression première. Il est excellent que ce livre ait été écrit. On ne ramènera

jamais trop l'attention du public sur les conséquences des politiques totalitaires, sur les chaudières populaires qui sautent lorsque la soupape de sûreté manque. L'abondance prodigieuse de documents qui se concentre là sur trois années donne une « tranche de vie » incomparable pour l'étude de l'anatomie et de la psychologie d'une cellule de notre peuple. « Révolte de tisserands » signale l'auteur — après d'autres — p. 190. Il y a là tout un aspect social qui mériterait d'être étudié de plus près.

Mais qu'il y faudrait de compétences locales ! Les Camisards attirent et fascinent les historiens de l'étranger ou d'autres provinces. Localement, on les a peu étudiés de façon rationnelle. Quel dommage que Charles Bost n'ait pu prolonger son ouvrage sur l'espace de quelques années ! Du moins son disciple Marcel Pin est-il, à mon sens, celui qui a le mieux mis en œuvre les données régionales, dans ses études malheureusement un peu décousues. — Il faudrait connaître, comme lui, le languedocien, le folklore, les proverbes du cru, pour retrouver sous le plaquage français (politique ou religieux) les pensées intimes qui n'ont pas été élaborées en français.

Il faudrait aussi connaître plus à fond la variété prodigieuse d'un pays qui réserve à l'explorateur pédestre des surprises géologiques et géographiques d'un hameau à l'autre. « Un paysage physique et moral qui pourrait fatiguer par sa monotonie, mais qui tout au contraire exalte à la façon d'un motif musical... indéfiniment transposé » (p. 226). Cette impression n'est pas inexacte ; elle est littérairement bien rendue. Mais c'est celle d'un visiteur hâtif.

Le livre de Ducasse, qui va droit à l'essentiel, demeure la somme des résultats provisoires acquis jusqu'ici. Le livre de Mlle de la Gorce ne fait qu'ajouter un cadre somptueux à un tableau qui restait un peu sec. Mais le champ des fouilles est encore immense et n'a pas fini de permettre de curieuses découvertes.

Pierre Poujol.

P. S. Un bon point pour la carte, remarquablement simple et claire. L'illustration est discrète et utile. La couverture est pittoresquement empruntée à la vignette ornant la fameuse carte des « chemins » de Bâville. Elle suffit à évoquer le romantisme fantaisiste qui enveloppa dès l'époque même la révolte des montagnards.

Frances A. Yates. *The french Academies of the Sixteenthy Century*. The Warburg, Institute, Londres, 1947, in-8°, XII, 376 p., 28 pl.

Œuvres d'art, documents d'archives, manuscrits écrits comme ceux de Conrart à l'Arsenal, livres du temps ou du nôtre, de toute nature, de tous pays, de sorte que la bibliographie est pleine de révélations et secoue d'aise l'érudit trop souvent confiné dans ses recherches, tout est bon à l'auteur. Son travail

unit lettres et arts, politique et religion. Miss Yates est secrétaire de l'Institut Warburg et elle a donné ici un exemple magistral de ce qui est l'histoire de la civilisation telle qu'on l'entend à l'Institut, avec ses méthodes, sa rigueur, sa vaste ouverture d'esprit, avec l'art d'élever une enquête limitée. à une vision encyclopédique et cosmopolite.

Le livre est divisé en douze chapitres. D'abord une étude des académies italiennes, telle celle de Florence, et du néoplatonisme en France et en Italie, puis une étude des Académies en France au XVIe siècle, et surtout l'Académie de poésie et de musique sous Charles IX et celle du Palais (1575-1585), patronnée par Henri III et dirigée par A. de Baïf. Leurs ambitions sont universelles : musique, la mère des arts, poésie musicale rythmée, avec des exemples donnés en appendice, l'imitation de l'antiquité, sciences naturelles, morale, arts avec des pages précieuses sur l'iconographie dans la poésie et la peinture ou encore sur l'usage de l'imagerie païenne dans la religion et par contre-coup sur l'arrière-plan chrétien de cette même imagerie. Ces recherches mènent à l'étude de la mentalité religieuse de Henri III et son cercle, des fondations religieuses du dernier des Valois comme les confrèries des Pénitents, la Congrégation de l'Oratoire de Notre-Dame du Val sacré à Vincennes, et aussi la Maison de la charité chrétienne par N. Houel, apothicaire royal et mécène, maison qui annonce les Invalides. Miss Yates étudie également les relations des protestants et des catholiques dans le cadre des Académies. Puis la mise en pratique de l'idéal académicien, l'activité même des Académies font l'objet de plusieurs chapitres : lectures et discussions, funérailles de Ronsard, fêtes de cour comme le Ballet Comique de la Reine (1581) qui est l'ancêtre de l'opéra français. L'auteur établit enfin avec force que les Académies royales du XVIe siècle sont à l'origine du XVIIe siècle.

Ce livre devrait être traduit. Mais dans ce cas, il faudrait en modifier la présentation. Né de conférences faites en 1940, il a été enrichi d'innombrables trésors, si éblouissants qu'ils masquent la construction et on souhaiterait une ordonnance plus claire, quitte à augmenter le nombre des appendices. Et puis l'auteur devrait modifier sa vision. Son ultramontanisme où s'allient néoplatonisme et catholicisme est un peu unilatéral et il lui a manqué de méditer les travaux de L. Febvre, son livre sur la religion de Rabelais et le problème de l'incroyance au XVIe siècle, un de ces ouvrages dont nous sentons toujours davantage qu'il est l'honneur de la science historique française de notre époque. Ce livre sans doute a paru en 1942, quand les relations entre la France et l'Angleterre étaient brutalement rompues, mais il eût dû être connu à l'Institut Warburg avant que Miss Yates eût publié le sien. On pourrait objecter que M. Febvre ne traite que de la première partie du siècle, mais ses recherches et ses conclusions valent pour toute la période. Elles auraient donné à Miss Yates un sentiment plus vif de relativisme du XVIe

siècle, du mélange inextricable de science et de « oui-dire », des incertitudes des connaissances et des croyances, du bourdonnement et du flottement des idées, comme de l'inconstance des positions.

C'est ainsi que l'auteur durcit peut-être un peu sa position quand elle parle du néoplatonisme en France. Il est vrai qu'il s'affirme à l'Académie du Palais, mais là encore n'exagère-t-elle pas son importance ? Le néoplatonisme occupe plusieurs lignes dans l'index, mais ce dernier ignore Senèque et le stoïcisme. Or, dans les Lettres d'Humanité (T. IX, 1950, p. 185 sq.), du *Bulletin, Guillaume Budé*, M. Préchac, qui ignore l'ouvrage anglais et a surtout dépouillé les discours académiciens publiés par Frémy, a publié une étude intitulée : Senèque, lecture royale sous le dernier Valois, qui montre le néostoïcisme à l'œuvre dans le milieu même où le néoplatonisme semblait dominer. D'autre part que l'Académie du Palais et ses annexes religieuses aient eu un caractère exotique, tous les contemporains l'ont senti et le fait avait déjà été souligné dans une étude de Frémy qui semble avoir échappé à l'auteur. Pourtant elle tend à ramener à cette même Académie les mouvements analogues ; ceux qui la précèdent n'en sont pas à ses yeux que les prodromes, ceux qui sont contemporains n'en sont que les reflets. Mais ne s'agit-il pas davantage de tentatives autonomes qui ont leurs caractères originaux ? Ainsi pour l'Académie de Charles IX : autres tendances, autre personnel. Ronsard qui joue un rôle éminent avec Charles IX est vénéré sous Henri III, mais il est pour ainsi dire éliminé ; il ne convient plus et il n'est pas à l'aise devant l'amphigouri de la nouvelle équipe. Ronsard représente l'esprit français et l'auteur néglige peut-être un peu l'apport français à force d'envisager le problème d'un point de vue européen. Le programme encyclopédique des Académies eût pu être comparé avec ceux des Universités et il n'y a rien sur celle de Paris qui garde pourtant sa vitalité. Rien non plus sur l'abbaye de Thélèmes ou le Collège de France. Rabelais ne figure pas dans l'index et Budé n'est cité que parce qu'il a écrit le De Asse.

Dans cette tradition humaniste française, il y a lieu de compter les réformés qui ont porté tant d'intérêt aux Académies et Collèges et l'auteur ne l'ignore pas. Elle parle des protestants dans leurs relations avec les Académies royales. Il n'est pas facile de joindre le catholicisme italianisant de Henri III et la politique de conciliation qu'il propose avec les catholiques « politiques ». Miss Yates montre comment les Académies ont été cependant des lieux de rencontre pour les tenants des deux confessions. Elle indique que l'accadémie de Nérac a été formée à l'imitation de celle du Palais, mais elle a subi d'autres influences, et son activité n'a pas été analogue. De même pour les autres établissements et la conception même de l'Académie protestante. Elle aurait pu trouver des indications dans notre Bulletin qu'elle ne cite pas. Du moins elle connaît l'Académie française de De La

Primaudaye et sans décider si l'auteur a inventé ou non cette académie angevine dont il rapporte les entretiens, elle met en bonne place ce livre important qui méritait une étude approfondie particulière.

François-Georges PARISET.

PIERRE DU COLOMBIER, *Jean Goujon*, Paris, 1950, 80 pl. (Albin Michel, collection : Les maîtres du Moyen-Age et de la Renaissance).

« Rien ne pouvait faire prévoir l'apparition de son art, mais dès qu'il eut paru, les artistes de son pays se reconnurent en lui comme dans un miroir ». C'est à cette conclusion que tend tout l'ouvrage, un modèle de l'histoire de l'art à la française, où l'élégance et la clarté s'unissent à l'esprit critique et à une critique de style aiguisée. Pour arriver à un tel résultat, que d'années de recherches ! — Gonjon n'a pas seulement rompu avec la tradition française, mais il est aussi indépendant de l'art de l'école de Fontainebleau et l'auteur insiste sur ce point. Il se rattache directement à l'Italie, à l'antiquité, à l'art hellénistique. P. du Colombier est arrivé à rapprocher ses œuvres de sculptures antiques ou de la Renaissance, ou encore de gravures d'après les maîtres italiens de la Renaissance comme Raphaël. Mais la comparaison avec les sources fait ressortir son génie : « lignes coulantes », vénusté, harmonie, sens de la mise en place, connaissance de l'architecture aussi, car Goujon était architecte autant que sculpteur. P. du Colombier ne définit pas seulement ce style qui est si personnel, mais il en part pour réagir contre des attributions admises par la tradition ; il diminue la liste des œuvres certaines ; en revanche, il donne une liste des œuvres perdues qui sera utile.

L'esprit critique de l'auteur n'est pas moins exigeant pour les textes, ce qui nous vaut une mise au point des relations de Goujon avec la Réforme, basée en partie sur des recherches parues dans le *Bulletin*. La légende du sculpteur mis à mort à la Saint-Barthélemy est abandonnée depuis longtemps. Les faits incontestables sont rares. Les voici. Avant tout les dépositions devant un tribunal de l'inquisition de l'italien Lucas Penni, un graveur, un ancien aprenti de R. Boyvin, qui avait travaillé avec l'équipe de Fontainebleau. D'après Penni, Goujon est mort dès avant 1569 et il aurait séjourné à Bologne à la fin de 1563 et au début de 1564, plus tard encore sans doute ; en compagnie d'autres français, il allait entendre Pierre de Toulouse qui parlait de choses hérétiques. Aller à Bologne, c'était se jeter dans la « gueule du loup », la ville appartenait au pape et l'inquisition y était très active et sévère. Goujon y a été attiré peut-être parce que des artistes qu'il connaissait y avaient séjourné ou y avaient des relations. P. du Colombier note que le Primatice y vient en 1562 : le sculpteur l'y a peut-être accompagné. Mais il se demande aussi s'il n'y avait pas été déjà au temps de sa jeunesse :

un des résultats essentiel de son travail est que l'artiste a sûrement connu l'Italie. En tous cas, Goujon n'a pas retenu l'attention à Bologne. Les travaux qu'on voudrait lui attribuer sont contestables. Les archives du Saint Office ne le mentionnent pas. En somme, un réfugié, mais très prudent.

Réfugié, le mot convient, car c'est pour des raisons religieuses que Goujon s'est exilé. En 1562, le 19 septembre, le trésorier des travaux du Louvre est révoqué, et, avec lui, « d'autres » ont été privés de leurs états par arrêt du Parlement du 6 août « pour les cas dont ils ont été atteints et convaincus ». Or le 6 septembre, Goujon obtient un payement, le dernier, ordonnancé brusquement en cours d'année, vraiment insolite. Il est victime de la grande épuration. Mais est-il seulement favorable à la nouvelle cause ou bien faut-il le compter parmi ces « autres » qui sont convaincus d'une activité ? La réponse reste en suspens. Le trésorier a été accusé de participer à une « sédition » et il s'agit du tumulte de Saint-Médard du 27 décembre 1561. Il n'est pas nécessaire d'y associer le sculpteur, ni non plus de penser que le supplice d'un homonyme, le 5 décembre 1561, le mette en cause, ou l'intéresse directement ou contribue à l'effrayer. Donc une certitude, il travaille dans un cercle réformé et il est congédié avec d'autres protestants en 1562, mais rien de précis par ailleurs.

A quelle époque, l'artiste a-t-il passé à la Réforme ? — En 1552 et en 1555, il a des difficultés avec la justice nous ne savons pas pour quelle raison, mais Pierre du Colombier pense qu'il s'agit d'affaires civiles et non de tendances religieuses. Plus tôt encore, vers 1544, Goujon exécute pour Saint-Germain-l'Auxerrois une Notre-Dame-de-Pitié, qui s'inspire d'une gravure d'après le Parmesan et qui malgré un pathétique plus affirmé que dans d'autres œuvres, reste sereine et même froide, et cette froideur a permis parfois de supposer que l'auteur adhérait déjà à la Réforme, mais elle s'accorde, aux yeux de Pierre du Colombier, avec les tendances fondamentales de l'artiste.

Peut-on remonter plus haut ? Goujon a travaillé à Rouen et les historiens de l'art lui attribuent en particulier les portes de Saint-Maclou. M. J. Pannier avait ici même, en 1937, insisté sur les sujets bibliques de ces portes, comme la Parabole du bon pasteur et il y avait vu un argument en faveur de l'appartenance du sculpteur à la Réforme ou du moins de ses sympathies pour les idées nouvelles. Mais M. P. du Colombier repousse nettement l'attribution à Goujon des trois portes, car les décors, par exemple l'encadrement de la parabole, témoignent d'une influence évidente de Fontainebleau, influence qui lui paraît incompatible avec le style même de Goujon : par là même, l'hypothèse de M. Pannier s'évanouit. Il est certain que d'autres œuvres rouennaises présentent déjà dans sa perfection le style goujonnesque avec la rigueur presque scientifique du décor antiquisant et l'habileté raffinée du travail. Mais le séjour à Rouen

a été long et Goujon était encore jeune. On pourrait admettre qu'il a évolué, tâtonné au début, sacrifié pour une fois aux tendances à la mode et d'ailleurs la date de l'exécution des portes ne peut être fixée avec précision. Ou bien encore dans l'atelier, à côté du maître qui exécute les sujets, où s'affirme malgré tout le style de Goujon, un collaborateur n'aurait-il pas eu la mission secondaire d'achever la décoration et où il aurait repris les éléments bellifontains ? Quoi qu'il en soit, il est impossible d'affirmer que Goujon était réformé autour de 1540.

On a vu avec quelle conscience Pierre du Colombier a travaillé. Toujours aux hypothèses, il préfère les faits. En voici encore un exemple. La fontaine Saint-Lazare d'Autun a été attribuée à Goujon. Ne présente-t-elle pas des rapports incontestables avec la chapelle Saint-Romain de Rouen, qui est de Goujon ? Bien plus, M. César Pascal avait, en 1897, dans notre *Bulletin*, signalé la présence de familles du nom de Goujon à Autun. Il était donc tentant de faire séjourner le sculpteur à Autun entre ses travaux à Rouen et à Paris, vers 1544. Pour P. du Colombier, la chapelle de Rouen réunit tant de caractères propres à l'art de Goujon, elle est tellement en avance sur les autres architectures de l'époque par la compréhension profonde de l'antiquité — elle prouve la connaissance du monument de Saint-Rémy — qu'il est très enclin à la laisser à notre artiste. Il admet aussi les relations stylistiques de la chapelle et de la fontaine, il note même que cette dernière a certains traits communs avec une invention de Goujon, un dessin gravé en 1547. Mais il repousse l'argumentation de M. Pascal et comme il ne dispose d'aucun texte prouvant la présence du sculpteur d'Autun, « l'attribution serait fort imprudente ».

Donc impossible de savoir à quel moment Goujon est devenu réformé et c'est dommage. P. du Colombier écrit : « Le protestantisme de Goujon n'a rien qui doive surprendre et, ajoutons-le, qui présente en son art une importance excessive ». Pourtant il y a un problème, celui de la « prière avec les mains » pour reprendre la belle expression de M. P. Romane-Musculus, le problème de la coexistence de convictions réformées et d'un art antiquisant ou même païen par ses formes et sa sensibilité. Dans l'état actuel de nos connaissances, Goujon ne peut aider à le résoudre.

A signaler, note 184, un texte emprunté à la dédicace du Vitruve de Serlis à Marguerite d'Albret qui a des résonnances évangéliques, soit par flatterie, soit par conviction personnelle, et qui aide à imaginer les préoccupations religieuses du cercle de Goujon : « Et nonobstant que les vrais temples soient les cœurs des bons chrétiens dedans lesquels Jésus-Christ notre Sauveur habite par pureté de foi (comme témoigne Monseigneur saint Paul, vaisseau d'élévation et souverain prêcheur entre tous les Apôtres de notre religion digne et sacrée) ».

François-Georges PARISET.

J. Ehrmann, *Antoine Caron*, Burlington Magazine, Vol. XCII, Février 1950, p. 34 sq. — *A Caron, Tableaux du Carrousel à l'éléphant et des Astronomes étudiant une éclipse*, Bull. Soc. Histoire de l'Art français, année 1949, 1950, p. 21 sq.

M. J. Ehrmann a publié deux études sur le peintre Caron qui font suite à celles que nous avons signalées en 1948 dans le *Bulletin*. Il y confirme la situation éminente de l'artiste à la cour des Valois. Caron a été chargé des peintures de l'entrée du Roi de Pologne — le futur Henri III — à Paris en 1573 ; il se pourrait que la Lutte des Gladiateurs, peinture conservée à Vienne, soit le débris d'une décoration provisoire, comme celles qui furent alors édifiées. M. Ehrmann confirme aussi les intentions politiques et religieuses des œuvres de Caron ; reprenant et enrichissant les suggestions de divers érudits, tels Mlle Souberbielle et M. Adhémar, il donne l'explication de trois tableaux qui à première vue sont énigmatiques.

Celui du Musée de Blois a pour thème l'exécution de Thomas Morus. Son style le place vers 1590, très longtemps après le drame, 1535. Vers 1590, les milieux catholiques français sont hostiles à l'Angleterre et à la reine Elisabeth qui fait mourir Marie Stuart, 1587, persécute les catholiques et soutient la cause du futur Henri IV. Aux écrits, aux sermons, correspondent des peintures, comme celles qui représentaient les martyres des moines français en Angleterre et qui furent exposés au Charnier de Saint-Séverin — il fallut les retirer pour éviter des émeutes et des incidents diplomatiques — et celle de Caron. En exaltant Morus, le peintre rappelle les responsabilités du Roi Henri VIII et de la reine Elisabeth.

Le tableau des Astronomes étudiant une éclipse se place après 1570 à cause de certains détails. Il concerne l'éclipse de janvier 1571 qui elle-même a été mise en rapport avec un épisode parisien des guerres de religion. On avait rasé la maison du sieur de Gastines où avait été célébré le culte protestant et on avait érigé sur son emplacement une croix. Mais Coligny avait obtenu de Charles IX la restitution du terrain et la démolition de la croix, ce qui fut fait en décembre 1571 après plusieurs tentatives et non sans provoquer des émeutes. Les astronomes et le peuple avaient interprété l'éclipse comme une mise en garde divine contre l'indulgence royale. Caron s'associe à leurs préjugés et proteste à sa façon contre la politique de douceur. Il nous montre des spectateurs étonnés ou effrayés et des savants qui étudient le phénomène céleste, en particulier, au premier plan, trois personnages empruntés à l'Ecole d'Athènes de Raphaël, Aristote, vieillard grave et calme, Bramante qui mesure des plans avec le compas, Platon enfin qui lève le bras vers le ciel et qui semble expliquer. Près de lui, un messager qui porte l'astrolabe ; sur le sol, la sphère ancillaire, une devise hébraïque, l'équerre et la baguette divina-

toire. Selon M. Ehrmann, Caron a opposé aux profanes et aux astrologues les vrais savants pleins de sagesse, « comme la science tente d'expliquer les phénomènes de la nature en présence des superstitions ». Il est vrai qu'Aristote a trouvé la véritable explication des éclipses et qu'il est l'ancêtre de nos astronomes. Mais le XVIe siècle ne sépare pas l'astronomie de l'astrologie, ni la chimie de l'alchimie. L'étude des astres mêlait à quelques vérités scientifiques, bien rares et pauvres, d'innombrables erreurs et légendes acceptées sans contrôle. Aristote intervient ici comme le patron des astrologues, il est leur meilleure caution ; il explique l'éclipse, mais comme une menace de fléaux, si la croix de Gastines doit être enlevée. En faisant intervenir les sages de Raphaël, Caron veut renforcer la portée de l'avertissement céleste.

Le troisième tableau est un Carrousel nocturne à l'éléphant. Au centre, un immense éléphant arificiel dominé par une tour qui jette des feux d'artifice. Ses défenseurs, des turcs vêtus de rouge, lancent des traits enflammés sur les assaillants, d'autres turcs, mais vêtus de vert. A l'entour, des cavaliers vêtus en Amazones, qui lancent des javelots (jeu du dard). A gauche, au premier plan, une loggia avec des spectateurs, des dames en costumes du temps. Tout porte à croire que nous avons la représentation d'une fête réelle, dont un des participants a commandé le souvenir à Caron. Les armoiries à fleurs de lys appendues au fronton d'un arc de triomphe à droite font penser à une fête célébrée à la cour et le roi y a assisté ou participé, car le hallebardier qui d'après le protocole doit toujours l'accompagner est peint au premier plan. Or le mariage de Marguerite de Valois et d'Henri de Navarre en 1572 a donné lieu à un tournoi costumé où le Roi, son frère et leurs troupes ont paru en Amazones, le Roi de Navarre et les siens en turcs, turbans en tête, tandis que les dames de la cour étaient installées sur un échaffaud. Ainsi, grâce à Caron, nous voyons se dérouler sous nos yeux la dernière fête des Valois où protestants et catholiques ont été réunis dans la joie, mais non sans arrière-pensée et nous voudrions proposer ici les clefs qui expliquent les détails singuliers du tableau.

Pour le comprendre, il faut d'abord recourir au ballet du Paradis d'amour qui a précédé le Carrousel et dont l'importance a été grande dans l'évolution des ballets de cour comme le prouve miss Yates après H. Prunières. Henri de Navarre et ses amis veulent arracher au Paradis douze nymphes, mais ils sont repoussés par Charles IX et sa bande et ils sont jetés en Enfer. Après l'intervention de Mercure et des nymphes, ils en sortent et ils vont rompre des piques avec l'autre troupe. Les chefs et leurs amis « personnifient des positions théologiques opposées qui sont mentionnées par leur présence en paradis ou en enfer ». De même pour le Carrousel. Les déguisements amazoniens nous étonnent au premier abord. Mais dans un article récent sur le bronze « amazonien » de Bavai, Revue des Etudes latines,

T. XXVII, 1950, p. 110 sq., M. Picard montre que les vaincues d'Ephèse n'ont pas été seulement les suppliantes, les blessées, et que sous l'Empire, elles ont « personnifié » la virtus guerrière, devenue allégorie impériale ». Leur vertu virile a été en honneur à la cour et au cirque. « Elles incarnent la vertu difficile des batailles et des chasses ». En conseillant à Charles IX et à la troupe royale de se déguiser en Amazones, les humanistes de l'Académie de Baïf entendent souligner le courage royal et aussi l'aptitude royale à saisir la victoire. Il serait instructif d'étudier sous cet angle les représentations des Amazones au XVIe et XVIIe siècles.

Passons à Henri de Navarre et à l'épisode de l'éléphant. M. Ehrmann rappelle que l'éléphant paraît plus d'une fois au XVIe siècle. Il figure en premier lieu en France à Fontainebleau, dans la galerie de François 1er où le Rosso a peint un éléphant fleurdelysé qui avance très droit, un peu raide, sans ployer les genoux et qui signifie sûrement la puissance royale. L'éléphant est en effet « l'indice des Maiestés royalles et puissances souveraines en ce qu'il ne ploye point le genouil, qui est indice de servitude ». La citation est extraite d'un ouvrage paru en 1614 à Paris sous le titre : « Les cinq livres des hieroglyphiques » et dont l'auteur est feu M. P. Dinet, maître de la chapelle du Roi, son prédicateur ordinaire et de la reine Louise douairière. Dinet nous donne une compilation d'une extrême importance que miss Yates semble ignorer, car il rassemble les argumentations subtiles, les explications iconographiques de l'Académie de Henri III. Or dans la même page 392, il parle encore de l'éléphant. « Que si on le représente boivant en eau trouble : ce sera un vray hieroglyphique du prince qui ne veut ouyr la vérité. Pour cause que cest animal ne peut rien souffrir de clair et luysant, s'enfuyant par le seul aspect des verres, miroirs ou autres choses esclattantes, et mesme troublant l'eau avant que d'en boire, de laquelle il ne pourroit autrement user, n'ayant assez de vertu pour soustenir sa splendeur. Ce que les pères anciens ont aussi referé à la condition et nature de l'hérétique ». Dinet ne donne pas les sources de son dire, et il se contente de noter en marge : : « Eléphans ne boivans que l'eau trouble représentent les hérétiques ». Si Caron ne nous montre pas d'eau, son éléphant signifie l'hérésie et ce n'est pas sans raison non plus que les huguenots sont déguisés en turcs. Le tableau est un document sur l'humanisme des Valois, tâtonnant, puisant à toutes les sources, sans critique, sans clarté, mais ses subtilités un peu incohérentes recouvrent des conflits réels et violents. Les fêtes du mariage de Marguerite et d'Henri sont interrompues par la tentative d'assassinat de Maurevel contre Coligny qui précède de deux jours la Saint-Barthélemy.

François-Georges PARISET.

Le Gérant. P. DE FÉLICE

Imp. Corbière et Jugain - Alençon

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Fondée en 1852, reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1870

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 2.500 francs.

Chèque postal de la Société : Paris, 407.83

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, fondés en 1865, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (72.000 volumes imprimés ; 12.000 manuscrits). *Conservateur :* M. le professeur Ph. de FELICE.

La Bibliothèque est ouverte : *lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 1 heure à 5 heures.* (Métro et Autobus : St-Germain-des Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre

MUSEE DU DESERT, fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Anduze (Gard) par F. PUAUX et Edm. HUGUES.
Conservateur : P. HUGUES. Délégué à la Conservation : M...

MUSÉE DES ÉGLISES DU NORD (Maison de Calvin), ouvert en 1930, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise). (Fermé provisoirement par suite de dommages de guerre).

MUSÉE DU VIVARAIS PROTESTANT (Maison de Marie Durand), au Bouschet-de-Pranles (Ardèche), ouvert en 1932.

DONS ET LEGS
A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, rue des Saints-Pères, la somme de .... francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de la dite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.

Banquiers : MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris (9e). Chèques post. : Paris, 2071.

Alençon.- Imp. Corbière a Jugain.